

PNUD
Fonds pour l'environnement mondial
Descriptif de projet

Numéro et titre : RAF01G41/A/1G/31 Élaboration de propositions régionale et nationales et de mécanismes de financement pour la mise en œuvre du Programme d'action stratégique du lac Tanganyika

Pays : Projet régional : Burundi, République démocratique du Congo, Tanzanie et Zambie

Durée : 1er avril 2001 - 30 mars 2002

Secteur CCA/PNUD : 0410 - Planification et gestion des ressources en eau

Organisme d'exécution : UNOPS

Apports du PNUD et cofinancement

PNUD-FEM :	595 000 \$EU
BAfD	106 000 \$EU
Gouvernements	324 000 \$EU

Total : 1 025 000 \$EU

Brève description du projet

Le principal objectif du présent projet du PDF-B est de formuler une proposition de projet standard pour la mise en œuvre d'un Programme d'action stratégique (PAS). Les activités prévues comprennent notamment l'élaboration d'un plan conceptuel détaillé du projet en vue de la mise en œuvre du PAS, y inclus des sous-projets portant sur les grandes questions à résoudre, sur la négociation d'accords de cofinancement bilatéraux, multilatéraux, régionaux et nationaux, et sur les consultations du public au niveau requis pour s'assurer que toutes les parties prenantes appropriées participent au processus de mise en œuvre du projet standard.

Au nom	Signature	Date	Nom/Titre
du Gouvernement du Burundi			
du Gouvernement de la RD Congo			
du Gouvernement de la Tanzanie			
du Gouvernement de la Zambie			
du PNUD			
de l'UNOPS			

Contexte

1. Le lac Tanganyika est la plus vaste masse d'eau d'Afrique et contient près d'un sixième des ressources d'eau douce du monde entier. Il est partagé par quatre pays riverains, inclus dans la présente proposition : le Burundi, la République démocratique du Congo, la Tanzanie et la Zambie. Il possède des caractéristiques environnementales uniques, étant d'une origine exceptionnellement ancienne et contenant peut-être la plus grande diversité biologique de tous les lacs du globe. On a recensé dans son bassin plus de 1 300 espèces de poissons, invertébrés et végétaux, dont 500 sont endémiques.
2. Environ un million d'habitants vivent aux alentours du lac et dix millions d'autres sont établis dans l'ensemble de son bassin. Le lac est une source d'alimentation, fournissant du poisson pour la subsistance immédiate des populations et pour la commercialisation; il constitue une voie de transport et de communication essentielle, appuie le développement économique et sociale des communautés établies sur ses rives et alimente en eau de façon permanente les installations industrielles, les exploitations agricoles et les ménages.
3. Le lac est exposé à un certain nombre de menaces environnementales qui s'opposent aux efforts déployés pour parvenir à une utilisation durable de ses ressources, ce qui risque de porter atteinte aux valeurs de la biodiversité local et mondiale du lac et de ses environs. Les menaces les plus immédiates proviennent des charges excessives de sédiments et de nutriments résultant de l'érosion dans le bassin versant, de la pollution urbaine et industrielle (y inclus des rejets des navires) et de pressions excessives sur les ressources halieutiques. Ces problèmes s'aggravent tandis que d'autres, tels que l'exploitation pétrolière et minière ainsi que le développement des transports sur le lac et les risques d'accidents de navigation qui en résultent, constituent des menaces futures.
4. Ces problèmes environnementaux risquent d'affecter l'intégrité du lac dans son ensemble et, de ce fait, leurs impacts sur le lac sont de nature transfrontières. En revanche, dans de nombreux cas, les menaces ont pour source une activité spécifique de niveau local. Les solutions de ces problèmes environnementaux, qui ont des effets transfrontières, sont donc à rechercher par des interventions visant des problèmes localisés sur les territoires nationaux des pays concernés.

Historique de la proposition – le FEM et la gestion du lac Tanganyika

5. Conscients de l'extraordinaire biodiversité du lac Tanganyika et des menaces émergentes à laquelle elle est exposée, des scientifiques des quatre États riverains ont participé à la Première conférence internationale sur la conservation et la biodiversité du lac Tanganyika, qui a eu lieu à Bujumbura en 1991 et qui visait à attirer l'attention internationale sur ces problèmes. Par la suite, des mesures ont été prises pour obtenir des agences internationales de financement qu'elles appuient un projet régional conçu pour résoudre les problèmes identifiés. Un financement a été obtenu par l'entremise du FEM pour un projet de cinq ans intitulé « Lutte contre la pollution et autres mesures de protection de la biodiversité du lac Tanganyika ». La phase 1 du projet, relevant des domaines thématiques de la biodiversité et des eaux internationales du FEM, a démarré en 1995 et, conformément à la stratégie du FEM, a accordé une place importante aux objectifs de gestion en vue de l'instauration du développement durable.

6. Bien que le projet ait été conçu au cours de la phase pilote du FEM, sa mise en œuvre a eu lieu dans le cadre du FEM restructuré et les quatre États riverains ont donc œuvré de concert pour relever les nouveaux défis présentés par la Stratégie opérationnelle et les Programmes d'opérations du FEM. Le but du projet était d'aider les États riverains à élaborer un système efficace pour la protection et la conservation de la biodiversité et pour la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles du lac Tanganyika. Les quatre produits principaux du projet, formulé par un processus documenté de consultation des parties prenantes et d'implication du public, étaient les suivants :
 - Le Programme d'action stratégique (PAS) pour la gestion durable du lac Tanganyika
 - L'Analyse diagnostique transfrontières (ADT)
 - La Convention sur la gestion durable du lac Tanganyika
 - Des rapports scientifiques et techniques sur l'état du lac
7. Le projet a également lancé plusieurs programmes de recherche et de suivi destinés à combler les lacunes en matière d'information et à fournir les données nécessaires pour formuler le PAS. Les Études spéciales entreprises à ces fins portaient sur la biodiversité, les pratiques de pêche, la pollution, la sédimentation et la situation socioéconomique de manière à définir le contexte humain dans lequel les conclusions pourraient être discutées, élaborées et utilisées. Le projet a appuyé également des activités d'éducation environnementale et de formation, tenant compte des questions relatives à la sensibilisation et aux comportements vis-à-vis de l'environnement, tant au niveau des politiques nationales qu'aux niveaux de la planification locale et communautaire.
8. Les Études spéciales sont venues accroître l'expérience considérable de l'Équipe de planification locale du PAS et de l'ADT formée de gestionnaires et de scientifiques chargées de la formulation du PAS et de l'ADT, et a permis à cette équipe de fournir des conseils avisés sur la portée de la Convention. Outre les Études spéciales, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est intéressée activement, et continue de l'être, aux activités de pêche durable pour le lac Tanganyika. Le PNUD-FEM, la FAO et la BAfD ont convenu d'œuvrer de manière complémentaire aux fins d'assurer une utilisation durable à long terme des ressources du lac Tanganyika. Les activités spécifiques envisagées dans cet esprit de complémentarité sont décrites ci-dessous dans la présente proposition.

Le Programme d'action stratégique et l'Analyse diagnostique transfrontières

9. Le Programme d'action stratégique définit un cadre régional dans lequel s'inscrit un ensemble d'actions nationales et régionales visant à réaliser les objectifs convenus par les pays participants et énoncés dans le texte préliminaire de la Convention. Il est fondé sur la reconnaissance de la nécessité de réviser les programmes de gestion en fonction de l'évolution des circonstances, et du fait qu'il ne saurait donc y avoir de programme définitif, mais que ces programmes doivent évoluer dans le temps au rythme des modifications environnementales et socioéconomiques de la situation. En conséquence, le PAS comporte des *processus* de planification et de gestion convenus et un programme initial d'*interventions* prioritaires défini sur la base des connaissances actuelles.
10. Plus spécifiquement, le processus du PAS est :

- Le résultat d'un large processus de consultation et d'implication du public, à savoir de toute la gamme des parties prenantes touchées aux niveaux national et régional, qui se traduit par
 - Un Programme régional définissant un cadre de gestion pour coordonner les activités visant à promouvoir l'utilisation durable des ressources du lac et à amortir et prévenir les impacts négatifs associés à l'augmentation de la pollution, de la sédimentation et des pressions imposées aux ressources halieutiques, comportant
 - Des composantes de projet nationales ciblant des points chauds définis situés sur le territoire national des pays participants. Ces actions relèvent de la responsabilité du pays participant concerné et de ses institutions nationales, mais s'inscrivent dans le cadre du PAS régional.
11. L'ADT définit les objectifs de gestion immédiats conçus dans le but général de préserver la biodiversité du lac Tanganyika, pour répondre aux préoccupations mondiales et assurer à l'avenir l'utilisation durable de ces ressources, ainsi que d'autres, pour les communautés. Pour réaliser l'ADT, il a d'abord été procédé à un examen des principales menaces et à la définition des problèmes spécifiques et des sous-composantes constituant chacune de celles-ci; puis il a été proposé une série d'interventions de gestion visant à résoudre chaque problème. L'intérêt de cette approche tient à ce que ce qui paraissait au premier abord constituer un objectif de gestion démesuré et exiger des efforts difficilement surmontables, telle que la lutte contre la pollution, a été divisé en une série d'objectifs réalistes concernant des problèmes spécifiques et pouvant être pris en compte par les institutions locales au moyen des ressources disponibles.

La Convention

12. Parallèlement à l'élaboration du PAS et de l'ADT, les pays participants ont formulé le texte préliminaire d'une convention, la Convention sur la gestion durable du lac Tanganyika. Cet instrument établit un cadre juridique pour la future gestion du lac et énonce les principes pertinents d'application générale et, selon qu'il est approprié, les obligations et procédures spécifiques. Il est d'une portée suffisamment large pour englober les exigences présentes et futures relatives à la gestion du lac, telles que celles-ci ont été appréciées et définies à l'occasion du processus d'élaboration du PAS.
13. Bien que la Convention soit conçue pour s'appliquer aux circonstances particulières concernant le lac, elle intègre en les adaptant des concepts et des approches tirés d'une large gamme d'accords internationaux, notamment de ceux qui envisagent la gestion de l'environnement à l'échelle des écosystèmes et auxquels ont souscrit tous ou certains des pays participants dans d'autres textes juridiques internationaux. Le PAS, à son tour, s'appuie sur la Convention et les principes environnementaux et sociaux énoncés dans la Convention sous-tendent également les objectifs du PAS. Les principes de la Convention sur la gestion durable du lac Tanganyika reflètent notamment :
- La Convention sur la diversité biologique de 1992 qui souligne l'importance des préoccupations mondiales concernant le développement durable et la conservation de la biodiversité,

- Le Protocole de la SADC de 1995 sur les systèmes de cours d'eau partagés dans la Communauté de développement d'Afrique australe, exemple régional de gestion de ressources en eau partagées,
 - La Convention des Nations Unies de 1997 sur les utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, qui a fourni la base sur laquelle les règles spécifiques applicables au lac Tanganyika ont été élaborées.
14. La Convention restera un document préliminaire jusqu'à ce qu'elle ait été signée et ratifiée par les autorités gouvernementales des pays participants; en revanche, le PAS pourra être lancé en vertu d'arrangements de gestion intérimaires, sans attendre l'entrée en vigueur officielle de la Convention. Ces arrangements intérimaires pourront comprendre des mesures relatives aux apports scientifiques qui seront effectués dans le cadre des travaux du projet, et prévoir que les Comités techniques envisagés dans la Convention commencent à s'acquitter de leurs fonctions, élargies selon les conseils du Comité directeur du projet, dès le début de la mise en œuvre du projet. Au nombre de ces Comités techniques figurent le Comité technique socioéconomique, le Comité technique de gestion des pêcheries, le Comité technique de la diversité biologique et le Comité technique de la pollution. Les fonctions de ces comités sont énoncées dans le texte préliminaire de la Convention.

Le projet standard

15. Ainsi qu'il a été noté précédemment, les activités de l'ADT menée dans le cadre du projet de la phase pilote ont produit une évaluation complète des menaces et des causes premières de la perte de ressources importantes au niveau mondial. Par ailleurs, des activités visant à apporter des éléments de solution à ces problèmes ont été entreprises; toutefois, le contenu définitif du projet standard, ses tâches et ses produits ne pourront être établis qu'après la période de négociations et de recherches faisant l'objet du projet du PDF-B proposé.
16. Les menaces et les actions proposées pour les atténuer et/ou les éliminer sont décrites en détail dans la Matrice des principaux problèmes à résoudre figurant ci-dessous et à l'annexe 1 (Tableaux décrivant les problèmes à résoudre, mesures proposées, organismes clés, parties prenantes et incertitudes) jointe au présent document.

Matrice des principaux problèmes à résoudre

Menace pour la biodiversité et l'utilisation durable	Implications transfrontières multisectorielles	Problèmes institutionnels multisectoriels	Domaines généraux d'intervention
Pêcheries non durables Pollution croissante Sédimentation excessive Destruction des habitats	Perte mondiale de biodiversité Perte de ressources halieutiques partagées Baisse de la qualité de l'eau	Manque de ressources Application insuffisante des règlements existants Manque de règlements appropriés pour le lac Tanganyika Manque de coordination institutionnelle	Réduction de l'impact de la pêche Lutte contre la pollution Lutte contre la sédimentation Conservation des habitats

17. En considérant qu'un certain degré de souplesse doit être maintenu dans les projets complexes tels que ceux qui concernent les ressources en eau partagées entre pays voisins, il est possible, sur la base des activités proposées, de donner une description générale du projet standard envisagé. Ce projet :

- a) Associera les pays participants dans le cadre d'une action concertée en vue de l'établissement du texte définitif de la Convention et de sa ratification. Il conviendra de se rappeler que la ratification de la Convention sera un processus de longue haleine, pouvant exiger plusieurs années, comme il en a été de la plupart des conventions, traités et accords de portée internationale traitant des ressources en eau transfrontières,
- b) S'attachera à résoudre les problèmes prioritaires décrits dans le PAS et l'ADT (voir annexe 1) dans le cadre de projets et sous-composantes prioritaires, et plus spécifiquement :
 - Portera sur les points chauds prioritaires identifiés dans l'ADT;
 - Traitera de la question des pressions excessives sur les ressources halieutiques dans la zone du littoral;
 - Traitera de la question des pressions excessives sur les ressources halieutiques dans la zone pélagique;
 - Mettra en place des mesures visant à gérer le commerce des poissons ornementaux;
 - Mettre en place des mesures visant à gérer les futures activités minières;
 - Mettra en place des mesures contribuant à prévenir les grands accidents de navigation et à atténuer leurs impacts;
 - Mettra en place des mesures pour promouvoir les pratiques agricoles durables qui réduisent la pollution de source non ponctuelle;
 - Prendra des mesures spécifiques pour lutter contre le déboisement; et

- Renforcera les capacités nationales en matière de gestion des parcs.

Justification de la demande de subvention du PDF-B

18. Le FEM a déjà réalisé un investissement substantiel d'un montant de 10 millions de dollars pour l'amélioration de la gestion des eaux internationales du lac Tanganyika lors de la Phase 1 du projet intitulé « Lutte contre la pollution et autres mesures de protection de la biodiversité du lac Tanganyika ». Les résultats de cet investissement ont été l'élaboration de l'ADT, du Programme d'action stratégique régional et du texte préliminaire de la Convention par un processus de négociation et de consultation conjointe mené par les quatre pays riverains. On trouvera le Résumé analytique de l'évaluation finale du projet de la phase pilote à l'annexe 2.
19. Pour appuyer la réalisation de ces objectifs primaires, le projet a produit un corpus de rapports scientifiques et techniques sur l'état du lac. Ces rapports ont été établis par les programmes d'Études spéciales portant sur la biodiversité, les pratiques de pêche, la pollution, la sédimentation et la situation socioéconomique de manière à définir le contexte humain dans lequel les conclusions pourraient être discutées, élaborées et utilisées. Le projet a appuyé également toute une gamme de programmes d'éducation environnementale et de formation.
20. Pour produire ces résultats, le projet a lancé un processus d'implication du public et de consultation des parties prenantes lors de la conception du PAS et de la Convention. Ce processus a été mis en œuvre au niveau national, avec l'aide du secteur public, du secteur privé et des ONG qui ont contribué à l'élaboration détaillée des mesures à prendre au niveau national, qui ont été ensuite classées par ordre de priorité au niveau régional et qui forment les actions nationales prioritaires du PAS.
21. Le fait que ce processus a été mené à bien en dépit des troubles récurrents dans la région des Grands lacs, touchant les quatre pays soit directement, soit indirectement par les mouvements de réfugiés, témoigne de la fermeté de l'engagement en faveur de la gestion conjointe des ressources de cette importante masse d'eau internationale et de sa biodiversité d'une importance mondiale.
22. Le scénario à long terme envisagé dans le PAS est celui d'un programme régional assurant la coordination d'un grand nombre de sous-composantes sous forme de projets nationaux portant sur les sources des problèmes transfrontières et « points chauds » identifiés et appuyant ces projets par des activités de suivi et d'échange d'information.
23. Il est prévu qu'un grand nombre d'institutions de niveau régional et national interviendront dans le financement du programme à long terme tel qu'il est défini par le PAS. Ce financement comprendra des apports substantiels des pays participants pour les activités de la ligne de base, un appui bilatéral pour les projets nationaux, des investissements par les institutions régionales telles que la BAfD et par des sources commerciales, ainsi que des concours du FEM et d'autres organismes multilatéraux. La BAfD a accueilli une réunion du PNUD-FEM et de la FAO à Abidjan les 13 et 14 novembre 2000 pour commencer à examiner les relations entre les interventions de la FAO ayant trait aux pêcheries du lac Tanganyika et les travaux du projet des Eaux internationales du FEM. Le PNUD-FEM et la FAO ont déjà engagé un examen de la façon d'assurer la complémentarité des efforts et ont entamé des discussions plus détaillées sur les co-financements qui seront disponibles pour la mise en œuvre du projet standard du FEM. La BAfD

parrainera également une conférence des donateurs, inscrite au budget du projet, à la fin des activités du PDF-B.

24. La responsabilité de la coordination de la mise en œuvre de la Convention et du PAS sera confiée à un organe de gestion permanent, la Commission de gestion du lac, qui entrera en fonctions à la signature de la Convention. Dans l'attente de la signature et de la ratification de la Convention, un organe intérimaire devra être mis en place pour assurer la mise en œuvre du PAS et promouvoir la Convention. Le PAS propose donc la création d'une Commission intérimaire de gestion du lac Tanganyika. Ceci ne répond toutefois pas à la nécessité d'une unité de planification avec l'appui de laquelle les propositions de projets et les négociations du financement en vue de la mise en œuvre à long terme du PAS pourront être finalisées.
25. La subvention du PDF-B sera donc employée pour appuyer des activités de planification détaillée et de recrutement de donateurs au cours d'une période d'un an, activités essentielles pour engager la mise en œuvre du PAS. La proposition envisage deux domaines d'activités principaux :
 - La conception détaillée du projet en vue de la mise en œuvre du PAS, y inclus celle des sous-projets ciblant les grandes questions à résoudre, et les négociations en vue de l'obtention de cofinancements bilatéraux, multilatéraux, régionaux et nationaux; et
 - Le recrutement de donateurs supplémentaires afin de compléter le financement sollicité auprès du FEM.
26. Le projet est particulièrement complexe, du fait qu'il couvre plusieurs pays et qu'il comprendra la conception participative d'un grand nombre de sous-projets, qui devront tous faire l'objet d'une élaboration détaillée de manière à pouvoir rédiger des propositions autonomes en vue de leur financement. Des efforts tout particuliers seront également déployés pour mobiliser des cofinancements pour ces diverses propositions. La demande de financement adressée au FEM est assortie de multiples demandes de cofinancement.
27. La subvention contribuera au fonctionnement de l'Unité d'appui de la planification et de coordination du lac Tanganyika, organe régional responsable au premier chef de l'affinement du PAS existant et de la promotion de la Convention. Cette unité, doté d'un personnel recruté au sein de la région, fournira un appui direct aux unités de planification nationales pour la formulation des composantes nationales du projet du PAS. Les activités de l'Unité d'appui seront supervisées par un Comité directeur du projet à forte représentation régionale.
28. Les coûts de gestion de l'Unité d'appui de la planification et de coordination du lac Tanganyika sont à l'évidence des coûts de transaction liés à l'adoption d'une approche régionale en vue d'une action concertée visant à résoudre des problèmes concernant la biodiversité et les eaux internationales à l'échelle mondiale. Ces coûts, étant des coûts de transaction, peuvent bénéficier d'un financement du FEM et le FEM pourra donc fournir un appui financier pour faire face aux coûts de fonctionnement de l'unité, sur une base intérimaire.
29. Le projet est pleinement cohérent avec le Programme d'opérations numéro 9 du FEM, Programme d'opérations intégré polyvalent relatif aux ressources en terre et en eau, et présente des relations avec le Programme d'opérations numéro 2, Écosystèmes côtiers, marins et d'eau douce.

Description de la proposition de projet du PDF-B

30. Le projet du PDF-B prévoit de définir en détail la conception et les négociations relatives au financement des composantes des projets nationaux et régional identifiées comme prioritaires dans le Programme d'action stratégique pour la gestion durable du lac Tanganyika. Les travaux effectués au titre du projet du PDF-B contribueront également, à terme, à l'établissement d'un organe intérimaire de gestion du lac, étant donné qu'un grand nombre de membres du personnel national qui interviendront dans l'exécution du projet du PDF-B auront aussi, selon toute vraisemblance, un rôle à jouer au sein de l'organe de gestion du lac.
31. L'élaboration du PAS a été une activité de niveau régional. Le PAS identifie les priorités concernant les mesures nationales spécifiques à mettre en œuvre pour apporter des éléments de solution aux problèmes clés intéressant les ressources partagées régionales et mondiales du lac. Il identifie également les principaux organismes nationaux chargés de la mise en œuvre de ces mesures et les parties prenantes qui devront être associées aux processus de consultation et de mise en œuvre. Il indique également les interventions pour lesquelles les ressources risquent de ne pas être disponibles en quantité suffisante.
32. Le processus du PAS est toujours en cours. Une liste de mesures curatives et préventives de bonne longueur à appliquer aux niveaux national et multinational a été dressée et, dans la version la plus récente du PAS, les problèmes recensés ont été classés par ordre de priorité (par exemple, pollution urbaine provenant de Bujumbura, sédimentation provenant des bassins hydrographiques de moyennes dimensions, surpêche dans la zone littorale, et destruction des habitats. La liste de ces problèmes et des activités correspondantes recensés dans le PAS est jointe au présent document, à l'annexe 3; cette liste définit les problèmes, leurs causes, leur localisation et, dans une certaine mesure, les modalités des mesures à mettre en œuvre. Toutefois, une assistance complémentaire est nécessaire pour les préciser davantage et pour déterminer le montant exact des financements requis pour les composantes des projets régionaux et nationaux. En outre, une assistance préparatoire sera également nécessaire pour établir les propositions de budget concernant les activités nationales, qui devront être négociées entre les institutions nationales et les organismes donateurs.
33. L'un des objectifs du projet du PDF-B est de fournir un appui aux équipes de planification aux niveaux régional et national pour la préparation de propositions détaillées chiffrées concernant les composantes nationales et régionales du projet dans le cadre du PAS. Le projet continuera de faciliter la participation du public aux fins de l'élaboration d'activités nationales et régionales par le biais d'une série d'ateliers consultatifs nationaux qui auront lieu dans chaque pays.
34. Le projet du PDF-B comprend spécifiquement l'élaboration des arrangements de cofinancement des composantes régionales et nationales du projet qui seront conclus dans le cadre de négociations nationales et régionales avec des organismes multilatéraux, bilatéraux, gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi qu'avec des investisseurs commerciaux et privés.
35. Le produit du projet du PDF-B sera une proposition de projet complète et chiffrée à soumettre au FEM (fiche de projet et descriptif de projet) indiquant les surcoûts convenus, les sources du financement de la ligne de base et du cofinancement requis pour la mise en œuvre des projets de niveau national et régional et fournissant des informations détaillées sur les engagements spécifiques des pays et des donateurs

supplémentaires nécessaires pour assurer la bonne mise en œuvre du PAS. Le produit et les activités du projet comprendront :

- Une proposition détaillée et acceptée de mécanisme régional de coordination et de promotion de la mise en œuvre du PAS
- Une proposition détaillée et acceptée concernant les actions régionales, conformes à la matrice ci-dessus et à l'annexe 1 de la présente proposition, prévoyant la gestion de l'information et le libre accès à l'information pertinente, ainsi que la mise en œuvre d'interventions régionales transversales.
- Un ensemble de propositions acceptées concernant les sous-composantes nationales du projet, extrait des actions prioritaires énoncées dans le PAS et établi sous forme définitive par un processus de consultation des parties prenantes.
- Un ensemble de propositions acceptées concernant les investissements publics et privés pour financer les interventions prioritaires du PAS au niveau national.

L'Unité d'appui de la planification et de coordination du lac Tanganyika

36. Le PAS a conclu à la nécessité d'établir un organe intérimaire de gestion du lac pour coordonner la mise en œuvre des mesures régionales et nationales et la rédaction du texte définitif de la Convention, avant que soit mis en place un organe de gestion permanent en vertu de la Convention. Il s'agit donc de créer un groupe central d'appui de la planification, groupe qui sera dénommé « Unité d'appui de la planification et de coordination du lac Tanganyika » et auquel sera confiée la responsabilité spécifique de coordonner l'élaboration du projet et de négocier les financements nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble du PAS. Plus précisément, l'Unité sera responsable d'activités telles que celle de maintenir un contact étroit et permanent avec la FAO et avec la BafD qui s'est déclarée désireuse de fournir des appuis à la FAO et au FEM dans le cadre de projets ayant trait au lac. L'Unité relèvera d'un Comité directeur du projet régional et de Comités interministériels nationaux qui seront établis et qui se réuniront selon les besoins pour informer les travaux de l'organe intérimaire de gestion du lac ainsi que pour encourager un engagement politique ferme de la part des pays en faveur du travail du projet.
37. L'Unité d'appui de la planification et de coordination du lac Tanganyika disposera d'un bureau permanent dont les locaux seront fournis par le pays hôte, la Tanzanie. Le matériel de bureau, un véhicule et d'autres fournitures seront transférés du projet de la Phase 1 du FEM au nouveau bureau, afin de minimiser les coûts et d'éviter les retards lors du démarrage du projet. Le pays hôte assumera les coûts du loyer et de l'entretien du bureau.
38. L'Unité consistera en un groupe d'appui de la planification de haut niveau exerçant ses activités à plein temps. Elle sera dirigée par un Conseiller technique principal et dotée en personnel recruté au niveau régional. Elle jouera un rôle significatif pour appuyer et, dans certains cas, pour engager les négociations concernant le cofinancement avec les pays et les donateurs et les secteurs public et privé dans les pays francophones comme anglophones.
39. Le projet recrutera un CTP qui fera fonction de chef d'équipe de l'Unité d'appui, ayant un haut degré d'aisance en anglais et en français et possédant une solide

expérience en matière de planification de projets pour les programmes de développement durable et de gestion des ressources naturelles.

40. L'Unité d'appui devra également être dotée de quatre experts recrutés sur le plan local ayant des connaissances spécialisées en socioéconomie, planification et calcul des coûts de projets, et environnement et ressources naturelles. L'Unité d'appui devra également disposer de personnel de secrétariat et d'appui administratif, ainsi que d'un traducteur à temps complet.
41. Le projet disposera de fonds supplémentaires pour le recrutement de consultants régionaux ou internationaux. Ces fonds permettront de subvenir aux besoins de spécialistes régionaux en planification et de fournir une aide à la planification et à la formation dans les quatre pays pour élaborer les sous-composantes nationales détaillées du projet.
42. Le personnel de l'Unité d'appui passera une grande partie de son temps hors du bureau, à travailler avec les pays participants pour aider le personnel de planification national chargé de la préparation et de la négociation des composantes du projet. L'Unité d'appui aura la responsabilité d'assurer la cohérence des propositions pour les différents secteurs ainsi qu'entre les propositions liées des différents pays, et d'assurer le maintien du cadre du PAS.
43. L'Unité d'appui sera chargée de l'organisation des deux réunions tripartites du Comité directeur.
44. Étant donné la complexité de ces tâches, l'Unité d'appui devra disposer d'un temps opérationnel minimum d'un an pour s'en acquitter.

Les équipes de planification nationales

45. Le PAS a défini les composantes nationales du projet (décrites à l'annexe 1) dans le contexte régional. En contribuant à la formulation et à l'appui du PAS et de la Convention, les pays participants ont affirmé leur volonté de se charger de la mise en œuvre des sous-composantes nationales du projet.
46. Le projet fournira des fonds pour appuyer l'organisation d'ateliers nationaux qui auront pour objectif de promouvoir la participation du public à la conception détaillée des actions à entreprendre au niveau national dans le cadre du PAS. Ces ateliers seront l'occasion de consultations supplémentaires avec les principaux groupes, les communautés locales, les ONG et les secteurs public et privé.
47. Le projet fournira également des fonds pour organiser des réunions de donateurs dans les pays participants. Durant l'exécution de la présente activité du PDF-B, en préparation du projet standard, et une fois cette activité achevée, la durabilité financière sera assurée par le recrutement de donateurs en sus de la BAfD, et par l'intégration des priorités identifiées collectivement dans le cadre des budgets nationaux des pays participants. La BAfD a manifesté un vif intérêt pour la composante du projet concernant les pêcheries et a déjà établi des relations de coopération avec le PNUD-FEM, la FAO et les pays participants dans ce domaine prioritaire du projet. Elle a également convenu de parrainer la conférence des donateurs prévue dans le cadre de la présente proposition du PDF-B. Ces activités constitueront au niveau national un point de concentration des discussions relatives aux apports des donateurs et des sources commerciales de financement du projet. Les dépenses du personnel et les frais de bureau nationaux seront tous financés par

des apports nationaux; le projet fournira un appui essentiel à la coordination nationale générale de l'élaboration des sous-composantes nationales du projet.

48. Quelles que soient les différences qui existent d'un pays à l'autre en matière de mécanismes de planification et de protocoles de négociation avec les donateurs, les organismes clés seront appelés à jouer un rôle prépondérant dans ce processus. Dans la plupart des cas, les organismes nationaux sont déjà investis d'un mandat bien défini en matière de planification sectorielle et le PAS identifie l'organisme principal responsable de l'élaboration des sous-composantes nationales du projet. Il ne sera pas créé d'équipe de planification nationale unique; au contraire, des équipes de planification interministérielles seront formées pour le projet et leur composition variera selon les exigences de la consultation concernant chaque sous-composante du projet.
49. Aux niveaux supérieurs, la responsabilité de la coordination des sous-composantes nationales du projet est généralement confiée à un organisme de planification unique et la négociation des arrangements financiers relève du Trésor/Ministère des finances. Il est prévu de tenir des réunions périodiques des groupes de travail nationaux afin d'harmoniser les projets ou les composantes de projets au niveau sectoriel.
50. Les coûts afférents à ces grandes équipes de planification nationales seront couverts par les budgets de fonctionnement des organismes dont elles relèvent. Les coûts directs comprennent les salaires du personnel et les frais de bureau et de fournitures. Étant donné que les processus de consultation nationaux sont impulsés par la demande, il n'est pas possible de déterminer le nombre exact de personnes et d'organisations qui seront appelées à intervenir dans le cadre du projet. Il est difficile, de ce fait, d'établir avec précision le montant des apports nationaux, mais les planificateurs du projet et le CTP se sont efforcés cependant d'en apprécier la valeur au mieux de leurs capacités.
51. Le montant des apports nationaux sont donc établis en considérant qu'il y aura l'équivalent de quatre planificateurs à temps complet qui œuvreront dans le cadre du processus de planification national, et en tenant compte des frais supplémentaires découlant de la fourniture de locaux de bureaux et des appuis des groupes de travail nationaux.

Mise en œuvre du projet

52. Le PNUD aidera les pays riverains à exécuter le projet du PDF-B par l'entremise de l'Unité d'appui de la planification et de coordination du lac Tanganyika. Les arrangements relatifs à la mise en œuvre seront conclus dans les meilleurs délais, de manière à bénéficier de l'élan résultant dans la région de l'élaboration du PAS et de la Convention. Les activités de projet en cours s'achèveront cette année et l'actuel bureau du projet fermera à la fin juillet 2000. Il conviendrait donc que le projet du PDF-B démarre dès que possible après cette date.
53. L'UNOPS exécutera le projet au nom du PNUD-FEM. Le produit final du projet du PDF-B sera une fiche de projet standard du FEM et un descriptif de projet établi subséquentement. Il a déjà été alloué des fonds à ces fins au titre de l'appui au personnel régional.

Financement du projet

54. Le montant total de la subvention du PDF-B sollicitée est de 595 000 dollars, sur un coût total du projet d'un million de dollars. Le montant de la subvention sollicitée comprend une somme de 44 100 dollars, soit 8 % des coûts du programme appuyé par le FEM, allouée aux frais d'appui de l'Agence d'exécution. Le montant total demandé au FEM a été calculé en tenant compte des besoins afférents à la soumission d'un projet standard et aux consultations nécessaires avec les donateurs.
55. La valeur directe des apports résultant des contributions nationales et régionales est de 324 000 dollars. Ces contributions comprennent la mise à disposition de locaux de bureau pour l'Unité d'appui de la planification et de coordination du lac Tanganyika, les salaires du personnel de planification national affecté à l'élaboration des composantes nationales du projet, la mise à disposition de locaux de bureau au niveau national et les salaires du personnel.
56. Le facteur critique qui a été pris en compte dans les estimations des coûts du projet est celui du temps requis pour les consultations et les négociations, et donc du temps pendant lequel l'Unité de planification doit bénéficier d'un soutien. Le projet a une durée de douze mois, ce qui est considéré comme le strict minimum nécessaire pour établir des propositions détaillées définitives et pour négocier les arrangements de financement et de cofinancement; il est à noter que dans ces conditions, seuls les premières composantes du projet seront opérationnelles à l'achèvement de la période du projet du PDF-B. Les autres composantes du projet ne seront mises en place, selon toute vraisemblance, qu'après un an ou deux, lorsque les cycles d'évaluation et de financement des donateurs et des bailleurs de fonds commerciaux seront achevés et lorsque les institutions nationales et régionales auront acquis les capacités requises pour assurer la mise en œuvre des activités.
57. On trouvera ci-dessous le budget prévu des activités du projet du PDF-B.

BUDGET

Financement du projet du PDF-B (en \$EU)	National	BAfD	FEM	Total
Bureau régional du projet	60 000			60 000
Personnel du projet/déplacements		71 000	216 900	287 900
Coûts de fonctionnement du bureau			36 000	36 000
CTP (1 an)			160 000	160 000
Consultants internationaux			30 000	30 000
Coûts personnel planif. national	192 000			192 000
Coûts bureau planif. national	24 000			24 000
Groupes de travail nationaux	48 000			48 000
Consultation des parties prenantes			15 000	15 000
Consultations des donateurs		20 000	28 000	48 000
Coordination nationale			40 000	40 000
Mission d'évaluation		15 000		15 000
Réunions du Comité directeur			25 000	25 000
Total partiel	324 000	106 000	550 900	980 900
Appui AE (8 % du total du FEM)			44 100	44 100

TOTAUX

Contribution régionale	324 000			
Contribution de la BAfD		106 000		
Contribution du FEM			595 000	
Budget du projet				1 025 000

Notes afférentes au budget

Apports nationaux et régionaux : Bureau du projet – Les locaux seront mis à disposition par le pays hôte, sur la base de 5 000 dollars par mois, y inclus le loyer et l’entretien.

Coûts du personnel de planification nationale – Ces coûts seront alloués par les pays participants sur la base de l’équivalent de quatre planificateurs employés à temps complet par pays à raison de 1 000 dollars par planificateur et par mois.

Coûts de fonctionnement du bureau de planification nationale – Ces fonds seront employés par le personnel de planification nationale et le personnel de soutien régional à raison de l’équivalent de 500 dollars par pays et par mois.

Appui des groupes de travail nationaux – Ces coûts sont l’équivalent de la fourniture de locaux, temps de personne et autres ressources à raison de 1 000 dollars par pays et par mois.

Apports internationaux de la BAfD et FEM : Personnel du projet et déplacements – Ces coûts seront calculés sur la base d’un salaire mensuel moyen de 3 000 dollars pour les quatre experts recrutés au niveau régional, qui effectueront chacun un voyage d’appui national par mois (soit un total estimé de 43 voyages) sur une période de 11 mois, d’une durée d’une semaine à dix jours, les déplacements en avion étant de 1 000 dollars chaque et l’indemnité de séjour de 1 000 dollars; il est prévu également un supplément de 4 000 dollars par mois pour couvrir les salaires du personnel de soutien (secrétaire et administrateur, et traducteur).

Coûts de fonctionnement du bureau du projet – Ces coûts sont calculés sur la base de 4 000 dollars par mois, tout le matériel et un véhicule étant fournis par le projet du FEM de phase 1.

CTP à long terme – Coûts calculés sur la base d’un Conseiller technique principal à temps complet à raison de 150 000 dollars par an, salaire, logement, déplacements et indemnité de séjour compris.

Consultants internationaux/régionaux – Coûts calculés sur la base de six semaines-homme à raison de 5 000 dollars par semaine (honoraires, déplacements et indemnité de séjour). Ce tarif pourra être réduit en engageant des consultants régionaux, les montants ainsi économisés étant alors employés pour rémunérer des services de consultants supplémentaires.

Ateliers nationaux de consultation des parties prenantes – Coûts calculés sur la base de deux ateliers par pays à raison de 2 500 dollars par atelier pour les locaux et l’organisation. Ces coûts comprennent les coûts directs des groupes de facilitation des réunions par les groupes de travail nationaux.

Réunions nationales des donateurs – Une réunion prévue par pays pour promouvoir les débats avec les donateurs et la mobilisation des cofinancements, à raison de 2 000 dollars par réunion pour les locaux et l’organisation, plus 32 000 dollars pour la réunion des donateurs parrainée par la BAfD. Ces coûts comprennent les coûts directs des groupes de facilitation des réunions par les groupes de travail nationaux.

Appui à la coordination de niveau national – Coûts calculés sur la base de 10 000 dollars par an et par pays, venant compléter les apports nationaux pour l’appui des groupes de travail nationaux.

Liste des annexes

Annexe 1 – Actions et engagements nationaux

Annexe 2 – Budget détaillé

Annexe 3 – Termes de référence

Annexe 4 – Résumé analytique de l’évaluation finale

Annexe 5 – Liste sommaire des interventions du Programme d’action stratégique

Annexe 1 – Actions et engagements nationaux

Actions nationales pour faire face aux pressions excessives sur les ressources halieutiques dans la zone littorale

Problèmes spécifiques	Actions proposées et organismes clés
<p>Burundi : Pressions excessives sur les ressources halieutiques</p> <p>Parties prenantes : Administration des pêcheries (notamment MAE– Serv. des pêcheries et Admin. territoriale); pêcheurs; propriétaires d’unités de pêche; MINATE (INECN); ONG; associations et communautés locales; UB</p> <p>Incertitudes : Potentiel des ressources</p>	<p>Détermination du potentiel, des normes de pêches et des quotas de permis acceptables – MAE</p> <p>Appui en faveur d’autres activités génératrices de revenus ou fournissant des protéines animales – MDC</p> <p>Renforcement des capacités du Service des pêcheries en matière de contrôle et de supervision – MAE</p> <p>Sensibilisation et formation (pêcheurs, armateurs, administration) – MAE</p> <p>Révision de la législation, des décrets d’application et des ordonnances – MAE</p> <p>Traduction en Kirundi et vulgarisation – MAE</p>
<p>RD Congo : Pressions excessives sur les ressources halieutiques dans la partie nord du lac</p> <p>Parties prenantes : Min. Env.; pêcheurs et associations de pêcheurs; autorités locales; CRH; mareyeurs; ONG et communautés locales; MINAGRI</p> <p>Incertitudes : Production maximale équilibrée</p>	<p>Renforcement de la réglementation : mise en place d’un système de permis (selon le type d’UP) avec relevé des pêcheurs en activité; harmonisation régionale – Min. de l’environnement</p> <p>Renforcement des contrôles – Min. de l’environnement</p> <p>Amélioration des statistiques – CRH</p> <p>Évaluation du potentiel (production maximale équilibrée) dans les zones nord et sud – CRH</p> <p>Étude de faisabilité d’un système fiscal visant à réglementer les activités de pêche (et alimentant simultanément un fonds de gestion du lac) – CRH</p> <p>Identification des causes de l’augmentation des prises dans le sud – CRH</p> <p>Identification d’actions de développement de la pisciculture – CRH</p> <p>Sensibilisation – information – Min. de l’environnement</p> <p>Recherche sur l’amélioration de la conservation des ressources halieutiques pour atténuer les pressions sur les ressources et favoriser le transfert de la demande vers les gros poissons – CRH</p>
<p>Tanzanie : Absence de quotas pour les permis de pêche</p> <p>Parties prenantes : Pêcheries; communautés; autorités locales; TAFIRI</p> <p>Incertitudes : Quota optimal; ressources disponibles; impact sur la biodiversité</p>	<p>Ré-examen des conclusions du LTR – TAFIRI</p> <p>Évaluation de la pertinence pour les questions de biodiversité des poissons – TAFIRI</p> <p>Évaluation de la tendance à l’augmentation du nombre de permis – Service des pêcheries</p> <p>Ré-examen des procédures d’octroi de permis – Service des pêcheries</p>
<p>Zambie : Surpêche côtière</p> <p>Parties prenantes : Pêcheurs artisanaux; pêcheurs de subsistance; Serv. des pêcheries; dirigeants locaux; organisations communautaires</p> <p>Incertitudes : Niveau optimum de prélèvement; impact du matériel de pêche sur les pêcheries et la biodiversité</p>	<p>Promotion de moyens de subsistance de substitution – Développement communautaire</p> <p>Évaluation de l’impact du matériel de pêche – Service des pêcheries</p> <p>Sensibilisation – Service des pêcheries</p> <p>Renforcement du Service des pêcheries – Service des pêcheries</p> <p>Négociation de formule de gestion conjointe avec certaines communautés dans des zones pêches spécifiques – Service des pêcheries</p>

Actions nationales pour faire face aux pressions excessives sur les ressources halieutiques dans la zone pélagique

Problèmes spécifiques	Actions proposées et organismes clés
<p>Burundi : Surpêche pélagique</p> <p>Parties prenantes : Administration des pêcheries (notamment MAE– Serv. des pêcheries et administration territoriale); pêcheurs; propriétaires d’unités de pêche; MINATE (INECN); ONG; associations et communautés locales; UB</p> <p>Incertitudes : Prises acceptables</p>	<p>Définition de normes et de quotas pour des pratiques de pêche acceptables – MAE</p> <p>Mise en place d’une capacité minimum de contrôle des pêcheries du lac – MAE</p>
<p>RD Congo : Pêcheries pélagiques non contrôlées</p> <p>Parties prenantes : Min. de l’environnement; pêcheurs; autorités locales; mareyeurs; fabricants de filets; CRH; ONG; communautés locales</p> <p>Incertitudes : Taille optimale de maille et type optimal de filet; impact sur la biodiversité</p>	<p>Recherches sur les tailles de mailles et les méthodes de pêche optimales – CHR</p> <p>Études sur les espèces secondaires – CRH</p> <p>Législation distinguant trois niveaux d’activité, interdisant les mailles excessivement petites, limitant les permis pour les types de filets appropriés et interdisant les pratiques de pêche destructives – Min. de l’environnement</p> <p>Appui de la capacité de contrôle – Min. de l’environnement</p> <p>Éducation et sensibilisation – Min. de l’environnement</p>
<p>Zambie : Surpêche industrielle et artisanale</p> <p>Parties prenantes : Pêcheries commerciales; pêcheurs artisanaux; autorités locales; Service des pêcheries; organisations communautaires; dirigeants locaux; commission des permis</p> <p>Incertitudes : Niveaux de pêche optimaux; débouchés commerciaux</p>	<p>Sensibilisation aux politiques aux niveaux national et local – Serv. des pêcheries</p> <p>Négociation pour définir une flotte acceptable à titre intérimaire et les moyens de réduction de la flotte – Serv. des pêcheries</p> <p>Établissement de la composition optimale de la flotte – Serv. des pêcheries</p> <p>Intégration des propositions dans le cadre du Programme des pêcheries RLT – Serv. des pêcheries</p> <p>Ré-examen des procédures d’octroi de permis – Serv. des pêcheries</p> <p>Renforcement des capacités locales en matière de surveillance et d’application des règlements – Serv. des pêcheries</p>

Actions nationales de lutte contre la pollution urbaine

Problèmes spécifiques	Actions proposées et organismes clés
<p>Burundi : Pollution par les déchets urbains, notamment de Bujumbura et de Rumonga</p> <p>Parties prenantes : MINATE (DG ATE ; INECN); Maires (SETEMU); MCIT; CCIB; Regideso; MTPE; MSP; BBN; ONG; associations et communautés locales</p> <p>Incertitudes : Nature et quantité de polluants et impact sur la biodiversité</p>	<p>Accroissement des capacités de traitement – SETEMU</p> <p>Mise en place de sites de mise au rebut et d'un système de ramassage des déchets – SETEMU</p> <p>Sensibilisation et formation – MCIT</p> <p>Règlements concernant la commercialisation des produits nocifs pour l'environnement – MINATE</p> <p>Élaboration de normes pour l'application des règlements relatifs aux déchets – MINATE</p> <p>Mise en œuvre de plans d'utilisation des sols dans le cadre de la planification – MTPE</p> <p>Renforcement des capacités de l' INECN en matière de surveillance et de contrôle – MINATE</p> <p>Appui au développement de centres urbains secondaires – MTPE</p> <p>Enquêtes sur la pollution et ses impacts, surveillance et suivi – MINATE</p>
<p>RD Congo : Pollution par les effluents et les déchets solides ménagers</p> <p>Parties prenantes : Min. de l'environnement; autorités locales; population; ONG et communautés locales; services urbains; INERA; Min. de l'énergie</p> <p>Incertitudes : Nature et quantité de polluants et impact sur la biodiversité du lac</p>	<p>Identification des polluants, évaluation des impacts – CRH</p> <p>Assainissement (construction de latrines, installation de sites de mise au rebut et d'un système de ramassage des déchets, établissement d'un réseau d'assainissement relié à une station de traitement des déchets) : Uvira, Mboko, Kalemie, Moba, Baraka – Min. de l'environnement</p> <p>Éducation en matière de santé – Services de santé</p> <p>Recherche axée sur le recyclage dans les domaines de l'agriculture et de l'énergie – INERA</p> <p>Élaboration de règlements appropriés et renforcement des capacités d'application des règlements – Min. de l'environnement</p>
<p>Tanzanie : Rejets de déchets ménagers non traités, Ville de Kigoma</p> <p>Parties prenantes : Conseil local; Autorités régionales; Min. de l'eau; Min. de la santé; Min. des terres</p> <p>Incertitudes : Nature et quantité de polluants et impact sur la biodiversité</p>	<p>Ré-examen des plans actuels d'urbanisation – Min. des terres</p> <p>Intégration de propositions relatives à l'assainissement, à l'élimination des déchets et à l'alimentation en eau – Min. des terres</p> <p>Proposition de solutions de développement et sensibilisation pour remédier à la situation actuelle (égouts à ciel ouvert, etc.) – Min. des terres</p>
<p>Tanzanie : Rejets de déchets non traités des institutions (Police, prisons, gare ferroviaire, docks), Ville de Kigoma</p> <p>Parties prenantes : Police; Prisons; TRC; Conseil local; Min. de l'eau; Min. de la santé; Min. des transports; autorités régionales</p> <p>Incertitudes : Nature et quantité de polluants et impact sur la biodiversité</p>	<p>Application des règlements – Min. de l'eau</p> <p>Identification des raisons du non-respect des règlements – Service UWS&S</p> <p>Sensibilisation au niveau des responsables – Autorités locales</p> <p>Identification et proposition de sites appropriés pour les installations de traitement et les décharges – Min. de l'eau</p> <p>Mise en œuvre des proposition et application des règlements – Min. de l'eau</p>

<p>Tanzanie : Sites inappropriés des écharges de déchets solides de la ville de Kigoma</p> <p>Parties prenantes : Conseil local; Autorités régionales; Min. de l'eau; Min. de la santé; Min. des terres; communautés</p> <p>Incertitudes : Impact sur la biodiversité; lixiviation et ruissellement</p>	<p>Identification de sites appropriés – Conseil municipal</p> <p>Ré-examen des procédures de ramassage et de mise au rebut actuelles – Conseil municipal</p> <p>Analyse des règlements locaux en place et adoption de règlements appropriés</p> <p>Établissement de décharges appropriées – Conseil municipal</p>
<p>Zambie : Rejet d'effluents ménagers non traités à Mpulungu et dans les établissements humains du littoral</p> <p>Parties prenantes : Autorités locales; Services des eaux; Services des pêcheries; communautés locales; équipes de gestion de la santé des districts; programme D-WASHE; ECZ</p> <p>Incertitudes : Envergure du problème et impact sur la biodiversité</p>	<p>Évaluation de l'envergure du problème et de l'impact sur la biodiversité– ECZ</p> <p>Modification de la conception des systèmes d'assainissement en place et évaluation des solutions de substitution possibles – Conseil local</p> <p>Liaison avec le programme D-WASHE en place – Conseil local</p> <p>Mise en œuvre de solutions de substitution – Conseil local</p> <p>Surveillance des rejets – ECZ</p> <p>Sensibilisation aux problèmes – ECZ</p>
<p>Zambie : Rejet de déchets dans des décharges sauvages à Mpulungu et aux environs</p> <p>Parties prenantes : Transporteurs; entreprises de pêche; autorités locales; Services des eaux; Autorités fiscales de Zambie; Service des pêcheries; communautés locales; équipes de gestion de la santé des districts; ECZ</p> <p>Incertitudes : Envergure du problème et impact sur la biodiversité</p>	<p>Évaluation de l'envergure du problème et de l'impact sur la biodiversité – ECZ</p> <p>Sensibilisation aux problèmes – ECZ</p> <p>Surveillance de la mise au rebut des déchets – ECZ</p> <p>Application des règlements – Conseil local</p>

Actions nationales de lutte contre la pollution portuaire

Problèmes spécifiques	Actions proposées et organismes clés
<p>Burundi : Pollution dans les ports</p> <p>Parties prenantes : MTPET (transports du lac), armateurs, EPB, INECN – MINATE (INECN), MCIT, Garde du lac</p> <p>Incertitudes : Envergure des menaces</p>	<p>Promulgation de la Loi sur la circulation dans le lac et vulgarisation – MTPET</p> <p>Application de la Loi et poursuite des contrôles techniques des navires – MTPET</p> <p>Évaluation de l'envergure du problème de la pollution du lac – MINATE</p> <p>Harmonisation des règlements et des activités de supervision et de contrôle avec les autres États riverains – MTPET</p> <p>Établissement d'un chantier naval pour l'entretien et la réparation des navires – MTPET</p>
<p>RD Congo : Pollution dans les ports (Kalemie, Kabimba, Kalundu, Moba)</p> <p>Parties prenantes : Ministères de l'environnement, des transports et des communications; CRH; armateurs</p> <p>Incertitudes : Nature et qualité des polluants et impacts sur la biodiversité du lac</p>	<p>Sensibilisation – Min. de l'environnement</p> <p>Actualisation des règlements (système de taxe écologique pour dissuader de la pollution licite et sanctionner la pollution illicite) – Min. de l'environnement</p> <p>Renforcement des contrôles – Min. de l'environnement</p> <p>Mise en place de sites de mise au rebut des déchets à terre – Min. de l'environnement</p> <p>Identification des polluants et évaluation de leurs impacts sur la biodiversité du lac – CRH</p>
<p>Tanzanie : Pollution dans les ports (préoccupations particulières concernant le stockage et la manutention des hydrocarbures)</p> <p>Parties prenantes : TRC; armateurs / exploitants de navires; Conseil local; sociétés pétrolières; Services des transports par voie d'eau; NEMC; Min. des transports</p> <p>Incertitudes : Pas d'informations sur les problèmes de manutention spécifiques; impact sur la biodiversité</p>	<p>Identification des causes spécifiques des fuites et des déversements – Min. de l'eau</p> <p>Ré-examen des règlements et procédures recommandées – Min. de l'eau</p> <p>Analyse des raisons de la non application des règlements – Min. de l'eau</p> <p>Mise en œuvre de mesures correctives à court et à long terme – Min. de l'eau</p>
<p>Zambie : Pollution dans les ports (préoccupations particulières concernant le stockage et la manutention des hydrocarbures et autres cargaisons)</p> <p>Parties prenantes : Population de Mpulungu; Services des eaux; Service des affaires maritimes; autorités portuaires; propriétaires de péniches; Service des pêcheries; autorités locales; Police; Défense; ECZ; Unité de gestion des catastrophes</p> <p>Incertitudes : Impact des différentes cargaisons sur la biodiversité et scénarios</p>	<p>Étude d'évaluation des risques – Affaires maritimes</p> <p>Examen des impacts potentiels sur la biodiversité – Pêcheries</p> <p>Atténuation des impacts et mise en place de capacités d'intervention en cas d'urgence – Autorités portuaires</p>

Actions nationales visant à réglementer le commerce des poissons d'aquarium

Problèmes spécifiques	Actions proposées et organismes clés
<p>Burundi : Prélèvements excessifs ou incontrôlés de poissons d'aquarium</p> <p>Parties prenantes : MINATE (INECN); MAE (Serv. des pêcheries.); exportateurs; vendeurs; Douanes; BRB; ONG; associations et communautés locales</p> <p>Incertitudes : Envergure et impact du problème</p>	<p>Établissement de la liste des espèces menacées et proposition d'inclusion dans les listes de la CITES – MINATE</p> <p>Règlements, contrôle et surveillance – MINATE</p> <p>Encouragement de la pisciculture de ces espèces – MAE</p> <p>Sensibilisation – MINATE</p> <p>Établissement d'aires protégées (démarcation, développement de l'écotourisme, plans de gestion) – MINATE</p>
<p>RD Congo : Prélèvements excessifs ou incontrôlés de poissons d'aquarium</p> <p>Parties prenantes : Autorités locales; CRH; Douanes; Exportateurs; Min. de l'environnement; ICCN</p> <p>Incertitudes : Vulnérabilité de toutes les espèces; potentiel par espèce et par site</p>	<p>Amélioration et renforcement de l'octroi des permis (espèces, quantités et sites de prélèvement autorisés) – Min. de l'environnement</p> <p>Renforcement des contrôles au prélèvement et à l'exportation – Min. de l'environnement</p> <p>Établissement de réserves naturelles : Luhanga, Pemba, Kalamba, Kiriza (Ubwari) et Bangwe – ICCN</p> <p>Prospection supplémentaire pour étendre le réseau d'aires protégées – CRH</p> <p>Inscription du lac Cichlides sur la liste de la CITES, sauf pour les espèces pouvant supporter les prélèvements – Min. de l'environnement</p>
<p>Tanzanie : Prélèvements excessifs ou incontrôlés de poissons d'aquarium</p> <p>Parties prenantes : Négociants agréés; pêcheries; TAFIRI; Affaires étrangères; Intérieur; Douanes</p> <p>Incertitudes : Espèces menacées; portée de la menace</p>	<p>Identification des espèces menacées – TAFIRI</p> <p>Accord régional sur les espèces exportables par pays d'origine – Serv. des pêcheries</p> <p>Surveillance des nombres d'individus et des espèces exportées – Serv. des pêcheries / Douanes</p> <p>Sensibilisation des responsables de haut niveau aux problèmes – Serv. des pêcheries</p> <p>Établissement de quotas par espèce – TAFIRI</p> <p>Ré-examen du nombre de détenteurs de permis – Serv. des pêcheries</p> <p>Examen de l'inclusion possible sur la liste de la CITES – Serv. des pêcheries</p>
<p>Zambie : Prélèvements excessifs ou incontrôlés de poissons d'aquarium</p> <p>Parties prenantes : Pêcheurs commerciaux; autorités locales; Service des pêcheries; Parcs; musées; communautés et dirigeants locaux; Service du fisc</p> <p>Incertitudes : Envergure / impact des prélèvements</p>	<p>Évaluation de l'envergure et de l'impact – Serv. des pêcheries</p> <p>Sensibilisation du public, établissement d'un aquarium – Serv. des pêcheries</p> <p>Définition des niveaux de prélèvement – Serv. des pêcheries</p> <p>Ré-examen des permis / redevances d'exportation – Serv. des pêcheries</p> <p>Établissement de règlements locaux – Serv. des pêcheries</p> <p>Évaluation du potentiel d'élevage en captivité – Serv. des pêcheries</p> <p>Ré-examen de l'inclusion d'espèces sur la liste de la CITES – Parcs</p>

Actions nationales relatives à la gestion des futures opérations minières

Problèmes spécifiques

Burundi : Pollution due aux futures activités extractives (minerais et hydrocarbures)

Parties prenantes : MEM (DMC); MINATE; entreprises d'exploitation minières; sociétés pétrolières

Incertitudes : Envergure de la pollution et effets sur le lac

Actions proposées et organismes clés

EIE avant de toute activité extractive – MINATE

Révision de la Loi sur les hydrocarbures et les mines pour tenir compte des impacts environnementaux – MEM

Négociation d'accords avec les autres pays riverains – MEM

Appui en faveur des laboratoires chimiques et biologiques existants – MINATE

RD Congo : Pollution due aux futures activités extractives (minerais et hydrocarbures)

Parties prenantes : Min. de l'environnement; CRH; CRGM; Min. des hydrocarbures; Min. de l'énergie

Incertitudes : Probabilité et sites des activités

Études d'impact sur l'environnement – CRH/Min. de l'environnement

Suivi environnemental des activités – Min. de l'environnement

Tanzanie : Rejets de produits toxiques provenant de l'exploitation des mines

Parties prenantes : « Petits exploitants miniers »; Min. de l'énergie et des mines; Min. de l'eau; autorités régionales / locales; NLUPC; NEMC; Min. de la santé

Incertitudes : Envergure du problème

Quantification de l'envergure et des processus utilisés dans les diverses zones d'exploitation minière – Min. de l'énergie et des mines

Promotion de technologies appropriées – Min. de l'énergie et des mines

Application effective des règlements en vigueur – Min. de l'énergie et des mines

Actions nationales pour lutter contre les impacts des grands accidents de navigation

Problèmes spécifiques	Actions proposées et organismes clés
Burundi : Pollution causée par les grands accidents de navigation	Promulgation de la Loi sur la circulation lacustre, et vulgarisation – MTPET
Parties prenantes : MTPET (transports sur le lac), armateurs, EPB; MINATE (INECN), MCIT, Garde du lac; MAE (Fisheries)	Contrôle et application de la Loi, et poursuite du contrôle technique des navires – MTPET
Incertitudes : Envergure des menaces	Évaluation de l'envergure du problème de la pollution lacustre – MINATE
RD Congo : Pollution causée par les grands accidents de navigation	Harmonisation des règlements et activités de supervision des États riverains – MTPET
Parties prenantes : Min. de l'environnement; Service des transports et des communications; CRH; armateurs; CRSN; Commerce extérieur; Bureau de contrôle congolais	Sensibilisation (exploitants de navires et autres parties prenantes) – Min. de l'environnement / Transports et Communications
Incertitudes : Nature des polluants, quantités et impacts sur la biodiversité du lac	Ré-examen des règlements (règles de navigation; normes de pollution et de sécurité; transport de substances dangereuses) – Min. de l'environnement
Tanzanie : Pollution causée par les grands accidents de navigation	Renforcement des contrôles – Min. de l'environnement
Parties prenantes : Armateurs; exploitants de péniches; autorités régionales; Service des transports maritimes; NEMC; Min. des transports; Min. de l'eau; NEMC; compagnies d'assurance; TAFIRI	Contrôle technique des navires (avec normes de pollution et de sécurité) – Transports et Communications
Incertitudes : Niveau des risques	Surveillance de la pollution – CRSN
Zambie : Pollution causée par les grands accidents de navigation	Évaluation des impacts (envergure du problème, fréquence des rejets, risques, nocivité des polluants) – CRH
Parties prenantes : Grands transporteurs; passagers; Services maritimes; autorités portuaires; compagnies d'assurance; Serv. des pêcheries; autorités locales; ZRA; Police; Défense; Unité de gestion des catastrophes; Parcs; ECZ	Analyse des risques – NEMC
Incertitudes : Impact sur la biodiversité of des différentes cargaisons et scénarios	Élaboration de plans d'urgence – NEMC
Parties prenantes : Grands transporteurs; passagers; Services maritimes; autorités portuaires; compagnies d'assurance; Serv. des pêcheries; autorités locales; ZRA; Police; Défense; Unité de gestion des catastrophes; Parcs; ECZ	Évaluation des risques – Services maritimes
Incertitudes : Impact sur la biodiversité of des différentes cargaisons et scénarios	Examen des impacts potentiels sur la biodiversité – Pêcheries
Incertitudes : Impact sur la biodiversité of des différentes cargaisons et scénarios	Mise en place d'une capacité d'intervention en cas d'urgence – Services maritimes

Actions nationales visant à promouvoir l'agriculture durable

Problèmes spécifiques	Actions proposées et organismes clés
<p>Burundi : Érosion due aux pratiques agricoles</p> <p>Parties prenantes : MAE, MINATE, Admin. territ., agriculteurs, instituts de recherche, MTPE, ONG, associations et communautés locales</p> <p>Incertitudes : Impact sur la biodiversité, envergure de la sédimentation, relations entre les zones d'érosion et les zones fragiles du lac recevant les sédiments</p>	<p>Évaluation de l'impact du problème, étude de l'importance de la sédimentation dans le lac et identification des zones fortement exposées à l'érosion – MINATE</p> <p>Gestion des bassins versants (agroforesterie, pratiques anti-érosion), sensibilisation et promotion des approches participatives – MINATE</p> <p>Recherche, développement et vulgarisation des techniques appropriées – MAE</p> <p>Planification tenant compte des dépôts de sédiments dans les vallées, piégeage des sédiments – MINATE</p> <p>Définition de normes spéciales et classement par ordre de priorité des interventions dans les zones identifiées – MINATE</p>
<p>RD Congo : Pratiques agricoles inappropriées et agriculture extensive</p> <p>Parties prenantes : Minagri (SNV); Min. de l'environnement; INERA; ONG et communautés locales; CRH; autorités locales; AT</p> <p>Incertitudes : Zones sensibles</p>	<p>Éducation et sensibilisation – MINAGRI/SNV</p> <p>Identification des zones exposées à l'érosion – INERA</p> <p>Réglementation de l'utilisation des sols dans ces zones – Min. de l'environnement</p> <p>Mise en œuvre de projets de démonstration (techniques anti-érosion, agrozootechnie, intégration agroforestière) – INERA</p> <p>Vulgarisation et renforcement de la capacité d'application des règlements – MINAGRI/SNV</p>
<p>Tanzanie : Érosion des terres agricoles (en particulier sur les terres en pente forte et cultivées dans le sens de la pente)</p> <p>Parties prenantes : Min. de l'agriculture; communautés; NLUPC; autorités locales; JGI/TACARE</p> <p>Incertitudes :</p>	<p>Identification des zones sensibles avec les communautés – NLUPC</p> <p>Démarcation et reboisement des zones dangereuses – NLUPC</p> <p>Sensibilisation aux problèmes critiques – Min. de l'agriculture</p> <p>Promotion de mesures de conservation des sols – Min. de l'agriculture</p> <p>Examen/révision des règlements – Autorités locales</p> <p>Aide aux villages pour préparer les plans d'utilisation des sols – NLUPC</p>
<p>Zambie : Érosion due aux pratiques agricoles (notamment culture sur débroussaillage et brûlis et culture des berges des cours d'eau)</p> <p>Parties prenantes : Communautés agricoles; Service des forêts; Min. de l'agriculture; Service des eaux; chefs locaux; Club Chongololo; autorités locales; Églises</p> <p>Incertitudes : Envergure et tendances du problème; viabilité culturelle et économique des pratiques culturelles de substitution</p>	<p>Évaluation de l'envergure du problème, des impacts et des risques – Service des eaux</p> <p>Examen de pratiques de substitution, notamment de l'irrigation – Recherche MAFF</p> <p>Examen de la pertinence des règlements en vigueur – Service des eaux</p> <p>Promotion de pratiques agricoles appropriées – Services des terres</p> <p>Identification des sites d'érosion critiques et mesures palliatives – Service des eaux</p> <p>Suivi de l'application des règlements en vigueur – Service des eaux</p> <p>Suivi des pratiques effectives – Service des eaux</p>

Actions nationales pour lutter contre le déboisement

Problèmes spécifiques	Actions proposées et organismes clés
<p>Burundi : Déboisement</p> <p>Parties prenantes : MINATE, MAE; ONG, associations et communautés locales</p> <p>Incertitudes : Envergure et répartition des zones déboisées; état des ressources</p>	<p>Inventaire des forêts et évaluation des dommages – MINATE</p> <p>Renforcement des dispositions juridiques relatives aux zones protégées – MINATE</p> <p>Expansion du réseau d'aires protégées pour englober toutes les forêts naturelles – MINATE</p> <p>Démarcation des zones protégées et des forêts nationales – MINATE</p> <p>Réhabilitation des zones détruites des aires protégées et des forêts</p> <p>Éducation environnementale – MINATE</p> <p>Préparation de plans de gestion participative pour les bois et zones protégées et identification de ressources de substitution – MINATE</p> <p>Promotion de l'agroforesterie et des bois privés – MINATE</p> <p>Indemnisation des gens expulsés des aires protégées – Gouvernement</p> <p>Renforcement des capacités à superviser et à contrôler les aires protégées et les forêts et des capacités de l'INECN – MINATE</p>
<p>RD Congo : Déboisement</p> <p>Parties prenantes : Min. de l'environnement; ICCN; autorités locales; ONG et communautés locales; population; Min. de l'énergie; MINAGRI</p> <p>Incertitudes :</p>	<p>Education et sensibilisation (y inclus des autorités) – Min. de l'environnement</p> <p>Promotion des bois privés et de l'agroforesterie (vulgarisation, démonstration) – Min. de l'environnement</p> <p>Protection et réhabilitation des forêts publiques le long des cours d'eau – ICCN</p> <p>Identification des zones forestières à protéger – ICCN</p> <p>Établissement de zones forestières protégées – Min. de l'environnement</p> <p>Actualisation de la législation – Min. de l'environnement</p> <p>Renforcement des capacités des services environnementaux – Min. de l'environnement</p> <p>Création de microcentrales hydroélectriques pour fournir de l'énergie et protéger les bassins versants – Min. de l'environnement</p> <p>Mesures favorisant l'utilisation de foyers améliorés, de processus plus rationnels de fumage du poisson et d'énergie de substitution (biogaz, énergie solaire, etc.) – Min. de l'environnement</p>
<p>Tanzanie : Déboisement</p> <p>Parties prenantes : Autorités locales / régionales; communautés, Service des forêts; NLUPC; Min. des terres : TACARE; Min. du gouvernement local</p> <p>Incertitudes :</p>	<p>Identification les zones d'empiètement critiques et les zones menacées – Service des forêts</p> <p>Sensibilisation politique aux problèmes – Gouvernement local</p> <p>Négociation avec les communautés en vue du classement et de la protection des zones sensibles – Autorités locales</p> <p>Négociation d'une réinstallation des populations des zones sensibles – Autorités locales</p> <p>Promotion de la gestion communautaire des forêts et des droits d'accès communautaires – Service des forêts</p> <p>Application des règlements – Autorités locales</p>
<p>Zambie : Déboisement</p> <p>Parties prenantes : Communautés locales; Service des forêts; Parcs; Service des eaux; chefs locaux; clubs Chongololo; politiciens</p> <p>Incertitudes : Portée de l'impact sur les charges sédimentaires</p>	<p>Évaluation de l'impact sur les charges sédimentaires – Service des eaux</p> <p>Négociation d'une solution aux problèmes actuels d'empiètement – MENR</p> <p>Réhabilitation des zones sensibles – MENR</p> <p>Dispositions favorisant l'application des règlements en vigueur – MENR</p> <p>Sensibilisation aux problèmes, notamment au niveau politique – ECZ</p> <p>Promotion de l'afforestation – MENR</p> <p>Sensibilisation locale – MENR</p> <p>Promotion de la gestion forestière durable, de l'agroforesterie et de l'utilisation des énergies de substitution – MENR</p>

Actions nationales pour appuyer la gestion des parcs

Problèmes spécifiques

Burundi : Empiètement dans diverses zones du Parc de la Rusizi

Parties prenantes : MAE (y inclus le Service des pêcheries); MINATE (INECN); Administration territoriale; agriculteurs; ONG; associations et communautés locales

Incertitudes :

Actions proposées et organismes clés

Indemnisation des populations expulsées des zones sensibles – MINATE (INECN)

Démarcation des limites et aménagement d'une zone plantée entre Gitara et Flugara – MINATE (INECN)

Extension de la réserve dans le littoral; zonage jusqu'à 1 000 mètres au large de la ligne de contour des 774 mètres – MINATE (INECN)

Plantation de haies pour matérialiser la limite de la réserve dans le delta – MINATE (INECN)

Tanzanie : Exploitation des pêcheries des parcs

Parties prenantes : TANAPA; Service des pêcheries; communautés locales

Incertitudes : Coopération des communautés locales

Sensibilisation aux problèmes des parcs – TANAP

Implication des communautés locales – TANAPA

Zambie : Pressions des communautés sur le Parc national de Nsumbu

Parties prenantes : ZAWA; exploitants de gîtes; communautés locales; pêcheries

Incertitudes : Appui des communautés locales

Association des communautés à la gestion des parcs – ZAWA

Formation à la gestion des parcs aquatiques – ZAWA

Définition des limites des parcs aquatiques – ZAWA

Problèmes spécifiques	Parties prenantes	Incertitudes	Actions proposées
Burundi – Dégradation des zones côtières sensibles	MAE (y inclus le Service des pêcheries); MINATE (INECN); Admin. territ.; agriculteurs; ONG; associations et communautés locales	Envergure des activités sur les rives du lac et impact sur la biodiversité	Cartographie de la zone supra-littorale et de la zone cultivée Sensibilisation Gestion participative et utilisation non destructive des ressources naturelles Isolation des zones sensibles en tant qu'aires protégées (Murembwe, Nyengwe, Rwaba) Lutte contre l'exploitation de la végétation sur les rives du lac
RD Congo – Risque de dégradation de la zone côtière; absence de protection de zones clés spécifiques (Rusizi, Lukuga, Lukanga, Pemba, Kalamba, Kiriza, Kazimia)	ICCN; CRH; CRSN; ONG, communautés locales		Établissement d'une aire protégée – Lukuga Établissement d'une aire protégée – Ruzizi Établissement d'une protection pour les sites d'intérêt scientifique – Lukanga, Pemba, Kalamba, Kiriza, Kazimia Préparation participative de plans de gestion Suivi hydrologique (débit provenant du lac)
Tanzanie – Dégradation des terres humides	Communautés; pêcheries; TAFIRI; Gouvernement local; tourisme	Impact sur la biodiversité Dimensions optimales des aires protégées Coopération des communautés	Négociation de l'accès avec les communautés Classement de certaines zones Sensibilisation Interdiction des pratiques de pêche destructrices Évaluation des stocks
Zambie – Dégâts causés aux habitats sensibles des baies de la Lufuba et de la Chitula et de l'estuaire de la Chisala	Min. de l'agriculture; Min. de l'envir.; Min du tourisme; autorités locales; communautés locales; dirigeants traditionnels	Portée de la dégradation et impact sur la biodiversité	Évaluation des pratiques de pêche destructrices Interdiction de pratiques destructrices spécifiques (poison, explosifs...) Négociation du classement des baies de la Chitula et de la Lufuba et de l'estuaire de la Chisala en tant que zones de conservation Négociation avec les communautés en vue de l'adoption de pratiques de gestion acceptables Formulation de procédures d'habilitation des communautés pour atténuer l'impact du classement des zones Négociation de l'inscription de l'estuaire de la Lufuba en tant que site Ramsar Suivi des niveaux des stocks

Annexe 2 – Budget détaillé

NUMÉRO DU PROJET : RAF01G41					
LB	DESCRIPTION	TOTAL LB	TOTAL	TOTAL	m-h
			Activités	SAO	
10	PERSONNEL DU PROJET				
11	Experts internationaux				
11-01	Conseiller technique principal	172 800	160 000	12 800	12
11-02	Consultant international (pollution)	8 100	7 500	600	1,5 semaine
11-03	Consultant international (pêcheries)	8 100	7 500	600	1,5 semaine
11-04	Consultant international (sédimentation/s.non ponctuelle)	8 100	7 500	600	1,5 semaine
11-05	Consultant international (écosystème)	8 100	7 500	600	1,5 semaine
<u>11-99</u>	<u>Total partiel</u>	<u>205 200</u>	<u>190 000</u>	<u>15 200</u>	<u>18</u>
13	Appui administratif				
13-01	Administrateur UCP	16 200	15 000	1 200	12
13-02	Secrétaire UCP	10 800	10 000	800	12
13-03	Traducteur UCP	16 200	15 000	1 200	12
<u>13-99</u>	<u>Total partiel</u>	<u>43 200</u>	<u>40 000</u>	<u>3 200</u>	<u>36</u>
16	Frais de mission/déplacements				
16-01	Déplacements/Personnel du projet	53 740	44 900	3 700	
<u>16-99</u>	<u>Total partiel</u>	<u>48 600</u>	<u>44 900</u>	<u>3 700</u>	
17	Consultants nationaux				
17-01	Experts régionaux	142 500	132 000	10 500	
<u>17-99</u>	<u>Total partiel</u>	<u>142 500</u>	<u>132 000</u>	<u>10 500</u>	
19	Total de l'élément				
45	Équipement				
45-03	Coûts de fonctionnement du bureau du projet	38 900	36 000	2 900	
45-04	Appui à la coordination nationale	43 200	40 000	3 200	
49	Total partiel	<u>82 100</u>	<u>76 000</u>	<u>6 100</u>	
50	Divers				
52	Rapports				
52-01	Ateliers nationaux des parties prenantes	16 200	15 000	1 200	
52-02	Réunions du Comité directeur du projet	27 000	25 000	2 000	
52-03	Réunions des donateurs	30 200	28 000	2 200	
59	<u>Total partiel</u>	<u>73 400</u>	<u>68 000</u>	<u>5 400</u>	
99	TOTAL GÉNÉRAL	595 000	550 900	44 100	44

Annexe 3 – Arrangements institutionnels/Termes de référence

L'Agent d'exécution du présent projet est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'organisme d'exécution du projet sera le Bureau des services d'appui aux projets des Nations Unies (UNOPS). Les responsabilités de ces deux organismes seront les mêmes que celles qui avaient été définies aux fins du projet du lac Tanganyika relevant de la phase pilote du FEM, dont les résultats forment la base du présent projet du PDF-B et du projet de mise en œuvre du PAS qui doit en découler.

Les travaux entrepris dans le cadre du projet du PDF-B seront coordonnés par un Comité directeur du projet (CDP). Le CDP sera constitué d'un représentant de chacun des pays participants, d'un représentant de l'Agent d'exécution (PNUD), d'un représentant de l'organisme d'exécution (UNOPS), d'un représentant de la BAfD, et d'autres représentants selon que le CDP en conviendra. Le CTP du projet sera membre d'office du CDP.

La responsabilité de la conduite journalière du projet sera confiée au CTP. Le CTP sera responsable de ses actions et de la bonne mise en œuvre du projet du PDF-B devant le CDP et l'Agent d'exécution. Le projet sera mis en œuvre à partir d'un Bureau du projet qui sera établi en Tanzanie. Le pays hôte assumera les coûts afférents au loyer et à l'entretien du Bureau du projet. Le Bureau du projet comprendra le CTP, un administrateur de projet, un secrétaire du projet et un traducteur. Le Bureau du projet sera responsable de la réalisation et de la diffusion des rapports du projet, et notamment d'une Fiche de projet et d'un Descriptif de projet qui seront soumis à l'approbation du CDP. Le Bureau du projet sera également responsable de la mise en œuvre quotidienne des activités du projet, y inclus la rédaction et la diffusion des comptes rendus des réunions du CDP.

Un Bureau de planification national (BPN) sera au service du projet dans chacun des quatre pays participants. Chaque pays participant aura la responsabilité du choix du site de son BPN. Chaque pays participant désignera un Responsable principal du projet, aux fins d'assurer les fonctions de liaison; celui-ci sera responsable de la coordination des activités du projet au niveau national et de l'établissement de relations de travail efficaces avec ses trois homologues des autres pays et avec le CTP du projet.

Annexe 3 - Termes de référence

Comité directeur du projet (CDP)

Durée : Un an

Site : Tanzanie

Généralités :

Le projet sera doté d'un Comité directeur du projet comprenant un représentant de chacun de pays participants, un membre de l'Agent d'exécution (PNUD), un membre de l'Organisme d'exécution (UNOPS), un membre de la BAfD, et d'autres membres selon que le CDP le jugera nécessaire. Le CTP sera membre d'office du CDP. Le CDP assumera la responsabilité de la supervision du projet. Il se réunira au moins deux fois au cours de la mise en œuvre du projet et plus fréquemment sur convocation du Président, qui sera choisi par les représentants des pays participants membres du CDP. Plus spécifiquement, le CDP :

- Fournira les orientations générales stratégiques et de gestion du projet;
- Aidera à identifier et à allouer l'appui octroyé au projet en vue de l'exécution des activités, conformément aux objectifs du projet;
- Effectuera annuellement un examen et une évaluation de l'avancement du projet et de ses composantes;
- Procédera annuellement à l'examen et à l'approbation du programme de travail et émettra de remarques sur les budgets du projet et ses activités, et fournira des orientations stratégiques aux fins du programme de travail;
- Fournira des conseils à l'UCP en matière de coordination et de gestion du projet et de ses activités;
- Établira des mécanismes d'interaction avec le secteur privé, les ONG et autres parties prenantes, notamment les communautés, et
- Continuera de rechercher des financements supplémentaires pour appuyer la réalisation des produits et des activités du projet.

Unité de coordination du projet (UCP)

Durée : Un an

Site : Tanzanie

Généralités : L'UCP constituera un organe de coordination et de gestion pour formuler et mettre en œuvre le projet du PDF-B conformément aux règles et aux procédures du FEM/PNUD et sur la base des orientations politiques générales fournies par le Comité directeur du projet (CDP).

Attributions :

Aide à l'établissement de relations de réseau entre les entités des projets, les responsables officiels (Burundi, République démocratique du Congo, Tanzanie, Zambie), le personnel de l'Agent d'exécution (PNUD), les partenaires coopérants tels que la BAfD et les autres partenaires et bailleurs de fonds du projet et d'autres projets liés du FEM;

Organisation d'activités de coopération technique entre les Bureaux de planification nationaux des quatre pays participants en matière de renforcement des capacités, d'élaboration de politiques, de gestion et d'activités de donateurs en rapport avec le projet;

Organisation de réunions consultatives concernant le projet pour introduire et mettre en œuvre les activités du programme (y inclus les arrangements relatifs à la fourniture de services tels que l'interprétation simultanée et la production de documents en anglais et en français);

Recueil et diffusion d'information sur les questions politiques, économiques, scientifiques et techniques en rapport avec la préparation de la Fiche de projet et du Descriptif de projet;

Préparation de rapports d'avancement (administratifs et financiers) concernant les activités du programme;

Préparation des réunions du Comité directeur et autres réunions et arrangements en rapport avec ces réunions;

Établissement de relations de réseaux, et aide dans ce domaine, entre les institutions spécialisées des pays participants et les spécialistes techniques venus d'ailleurs;

Gestion (financière, logistique et stratégique) du programme.

Conseiller technique principal (CTP)

Durée : Contrat d'un an

Date d'entrée en fonctions : 1er avril 2001 (date provisoire sujette à changement)

Poste : Tanzanie avec déplacements dans la zone du projet, selon les besoins (Burundi, République démocratique du Congo, Tanzanie, Zambie).

But du projet : La subvention du PDF-B qui fait l'objet de la présente proposition sera employée pour appuyer les activités au cours d'une période intérimaire de planification détaillée et de recrutement de donateurs d'une durée d'un an, qui est essentielle pour autoriser la mise en œuvre du PAS. Les activités du projet du PDF-B se dérouleront dans deux domaines clés :

Conception détaillée du projet en vue de la mise en œuvre du PAS, comprenant des sous-projets axés sur les questions et priorités principales ciblées par l'ADT et le PAS, et négociations en vue de l'obtention de cofinancements bilatéraux, multilatéraux, régionaux et nationaux; et

Nécessité de recruter des donateurs supplémentaires pour compléter le financement qui sera demandé au FEM.

La conception du projet est particulièrement complexe, du fait que le projet couvre plusieurs pays et qu'il comportera une conception participative de nombreux sous-projets, lesquels devront être élaborés en détail de manière à pouvoir présenter des propositions autonomes aux fins de leur financement. Des efforts majeurs seront déployés pour mobiliser des cofinancements des activités des sous-projets. La demande de financement adressée au FEM est assortie d'une composante de cofinancement considérable.

La subvention octroyée au titre du PDF-B contribuera à assurer le fonctionnement de l'Unité d'appui de la planification et de coordination du lac Tanganyika, organe régional responsable au premier chef de l'affinement du PAS existant et de la promotion de la Convention. Cette unité, dotée d'un personnel recruté au sein de la région, fournira un appui direct aux unités de planification nationales pour la formulation des composantes nationales du projet du PAS. Les activités de l'Unité d'appui seront supervisées par un Comité directeur du projet à forte représentation régionale.

Responsabilités générales :

Le CTP sera chargé de la coordination générale de tous les aspects de la mise en œuvre du projet du PDF-B. Il assurera la liaison directe avec les responsables officiels désignés par les pays participants, l'Agent d'exécution, l'Organisme d'exécution, les bureaux extérieurs du PNUD, les donateurs du projet actuels et potentiels, les responsables principaux du projet pour les pays participants, ainsi qu'avec d'autres parties selon que le CDP ou lui-même le jugeront approprié et nécessaire. Le budget et le programme de travail correspondant fourniront des orientations quant à la mise en œuvre quotidienne des activités énoncées dans le Descriptif de projet approuvé et quant à l'intégration des diverses initiatives parallèles financées par les donateurs. Il sera responsable de la fourniture de tous les rapports du projet portant sur les

questions de fond et de gestion et des rapports financiers. Il assurera la supervision globale de tout le personnel de l'Unité de coordination du programme (UCP) du FEM et guidera et supervisera également toutes les relations de politiques extérieures.

Attributions spécifiques :

Le CTP sera chargé des attributions spécifiques suivantes :

- Gérer les composantes FEM de l'UCP, son personnel, son budget et son compte d'avances;
- Établir un plan de travail pour le programme d'un an, sur la base du Descriptif de projet, sous la supervision générale du Comité directeur du projet et en étroite consultation avec les responsables principaux du projet de chaque pays, les partenaires du FEM et les donateurs concernés (à savoir la BAFD et la FAO);
- Coordonner et suivre les activités décrites dans le plan de travail;
- Assurer la cohérence entre les diverses composantes du programme et les activités y ayant trait exécutées ou financées par d'autres organismes donateurs;
- Préparer et superviser l'élaboration des termes de référence des consultants et des contractants;
- Coordonner et superviser la préparation des rapports de fond et des rapports opérationnels, y inclus une Fiche de projet et un Descriptif de projet conformes aux exigences du CDP;
- Favoriser l'établissement de liens et en établir avec les autres programmes pertinents du FEM et, selon qu'il est approprié, avec les autres programmes régionaux pertinents dans le domaine des eaux internationales;
- Être membre d'office du CDP; et
- Soumettre au CDP des rapports trimestriels sur l'avance et les problèmes du projet.

Qualités requises :

1. Diplôme universitaire de 3e cycle (de préférence Ph.D.) en Gestion de l'environnement ou dans un domaine en rapport direct avec celui-là (par exemple, gestion des pêcheries, économie des ressources naturelles, etc.);
2. Expérience positive et succès démontrés en gestion au niveau supérieur dans des domaines en rapport avec ceux du projet; aptitudes démontrées à la diplomatie et à la négociation;
3. Connaissance des buts et procédures des organisations internationales préférée, notamment ceux du FEM et de ses partenaires (PNUD, PNUE, Banque mondiale, Banque africaine de développement, et autres donateurs actuels et potentiels);
4. Excellentes connaissances de l'anglais et du français parlés et excellentes capacités de rédaction dans ces deux langues; et
5. Expérience professionnelle dans un ou plusieurs des pays participants, et expérience professionnelle dans la région en rapport avec les problèmes traités par le projet ou reliés au projet très souhaitables.

Termes de référence
Assistant administratif

Durée : Contrat d'un an

Poste : Tanzanie.

Date d'entrée en fonctions : 1er avril 2001

Description générale :

Sous la supervision du CTP, l'Assistant administratif gèrera les opérations quotidiennes de l'UCP, notamment pour ce qui a trait aux services techniques, appui du personnel et, avec un soutien supplémentaire fourni par les contractants selon les besoins, veillera à ce que les questions financières, les achats (y inclus les importations, permis, etc.) et les questions de personnel soient réglées. Plus spécifiquement l'Assistant administratif :

- Préparera la correspondance interne et externe de l'UCP, tiendra les dossiers et aidera à la préparation de la documentation pour les réunions;
- Se servira de l'Internet et effectuera des recherches sur la disponibilité d'informations scientifiques, juridique et techniques sur les sujets en rapport avec la mise en œuvre du projet à tous les sites;
- Coordonnera et appuiera les arrangements concernant les déplacements du personnel de l'UCP et du personnel de terrain du projet;
- Préparera les communiqués de presse, déclarations et allocutions concernant les activités du projet;
- S'acquittera des autres tâches que le CTP pourra lui confier.

Connaissances et expérience requises :

1. Éducation avancée (éducation secondaire ou équivalent, l'expérience étant prise en considération);
2. Plusieurs années d'expérience professionnelle au sein d'organismes internationaux, services gouvernementaux, organisations de recherche ou de formation;
3. Excellente maîtrise de l'anglais; bonne connaissance du français oral et écrit;
4. Maîtrise de l'outil informatique (divers logiciels) et de l'utilisation de l'Internet;
5. Fiabilité, initiative, approche méthodique et attention aux détails;
6. Aptitude au travail indépendant ou selon des directives générales;
7. Volonté de fournir un nombre considérable d'heures supplémentaires avec très peu de préavis.

Termes de référence

Secrétaire de l'UCP

Durée : Contrat d'un an

Poste : Tanzanie

Description générale d'emploi

Le secrétaire, qui travaillera sous la supervision générale du CTP et sous la supervision quotidienne de l'administrateur du bureau, aura la responsabilité de diverses tâches essentielles pour assurer le fonctionnement efficace de l'UCP. Parmi celles-ci figureront les tâches relatives aux communications, l'aide concernant les arrangements de voyages et déplacements et les attributions générales de secrétariat. Cet emploi exige des connaissances linguistiques (anglais et français), une expérience de l'informatique, de bonnes aptitudes de communication et la capacité de déterminer les priorités compte tenu de pressions de travail variables. Le titulaire du poste devra travailler à des heures régulières, afin d'assurer la bonne dotation en personnel de l'UCP.

Attributions

1. Communications

Le titulaire sera chargé des communications extérieures de l'UCP, ce qui comprendra : a) la gestion des communications par téléphone, fax et courrier électronique, ainsi que la tenue du carnet d'adresses de l'UCP; b) la mise à jour des listes de diffusion/distribution; et c) l'organisation de l'expédition du courrier officiel, notamment l'envoi de tous les comptes rendus de réunions, invitations aux réunions et circulaires.

2. Déplacements du personnel

Le secrétaire organisera les déplacements du personnel en étroite coopération avec le personnel approprié de l'UCP et les représentants officiels des pays. Il aidera le personnel et les consultants à planifier les déplacements, prévoir les itinéraires et les correspondances, et effectuer les réservations d'hôtels. Il aidera également le personnel du projet à organiser les déplacements en rapport avec les réunions extérieures. Il sera chargé des réservations d'hôtels et du programme d'activités des participants aux réunions organisées par l'UCP.

3. Secrétariat général

Il sera demandé au titulaire d'aider à la tenue des dossiers du projet et à la photocopie de certains documents. Il préparera et dactylogramera également des textes pour le personnel du projet en cas de besoin urgent et dans la mesure où le programme de travail le permettra.

Connaissances et expérience requises

- Diplôme dans un domaine directement pertinent;
- Capacités prouvées en informatique; et
- Bonne connaissance de l'anglais et du français.

Traducteur du projet

Durée : Contrat d'un an

Poste : Tanzanie avec déplacements dans la région en tant que de besoin.

Description générale de l'emploi : Le traducteur du projet sera chargé des fonctions de traducteur principal lors des réunions du projet et d'autres activités selon que le CTP du projet en décidera. Il apportera également son assistance selon les besoins pour la traduction de documents tels que la correspondance et les rapports.

Attributions spécifiques :

S'assurer de la disponibilité de services de traduction simultanée lors des réunions du CDP;

S'assurer que les principaux documents diffusés par l'UCP soient disponibles en anglais et en français;

Apporter son aide dans le cadre d'autres services de traduction selon que le CTP du projet le jugera utile.

Connaissances et expérience requises :

Maîtrise démontrée de l'anglais et du français parlés et écrits, et expérience démontrée en matière de fourniture de services de traduction professionnels.

Bureaux de planification nationaux

Durée : Un an

Site : Un Bureau de planification national dans chacun des pays participants

Généralités :

Le PAS a défini les composantes nationales du projet (décrites à l'annexe 1) dans le contexte régional. En contribuant à la formulation et à l'appui du PAS et de la Convention, les pays participants ont affirmé leur volonté de se charger de la mise en œuvre des sous-composantes nationales du projet. En conséquence, la mise en œuvre du projet du PDF-B donnera lieu à des activités considérables au niveau national et exigera une organisation appropriée à ce niveau pour mener à bien les activités nécessaires.

Le projet fournira des fonds pour appuyer l'organisation d'ateliers nationaux qui auront pour objectif de promouvoir la participation du public à la conception détaillée des actions à entreprendre au niveau national dans le cadre du PAS. Ces ateliers seront l'occasion de consultations supplémentaires avec les principaux groupes, les communautés locales, les ONG et les secteurs public et privé.

Le projet fournira également des fonds pour organiser des réunions de donateurs dans les pays participants. Durant l'exécution de la présente activité du PDF-B, en préparation du projet standard, et une fois cette activité achevée, la durabilité financière sera assurée par le recrutement de donateurs en sus de la BAfD, et par l'intégration des priorités identifiées collectivement dans le cadre des budgets nationaux des pays participants. La BAfD a manifesté un vif intérêt pour la composante du projet concernant les pêcheries et a déjà établi des relations de coopération avec le PNUD-FEM, la FAO et les pays participants dans ce domaine prioritaire du projet. Elle a également convenu de parrainer la conférence des donateurs prévue dans le cadre de la présente proposition du PDF-B. Ces activités constitueront au niveau national un point de concentration des discussions relatives aux apports des donateurs et des sources commerciales de financement du projet. Les dépenses du personnel et les frais de bureau nationaux seront tous financés par des apports nationaux; le projet fournira un appui essentiel à la coordination nationale générale de l'élaboration des sous-composantes nationales du projet.

Quelles que soient les différences qui existent d'un pays à l'autre en matière de mécanismes de planification et de protocoles de négociation avec les donateurs, les organismes clés seront appelés à jouer un rôle prépondérant dans ce processus. Dans la plupart des cas, les organismes nationaux sont déjà investis d'un mandat bien défini en matière de planification sectorielle et le PAS identifie l'organisme principal responsable de l'élaboration des sous-composantes nationales du projet. Il ne sera pas créé d'équipe de planification nationale unique; au contraire, des équipes de planification interministérielles seront formées pour le projet et leur composition variera selon les exigences de la consultation concernant chaque sous-composante du projet. Aux niveaux supérieurs, la responsabilité de la coordination des sous-composantes nationales du projet est généralement confiée à un organisme de planification unique et la négociation des arrangements financiers relève du Trésor/Ministère des finances. Il est prévu de tenir des réunions périodiques des groupes de travail nationaux afin d'harmoniser les projets ou les composantes de projets au niveau sectoriel.

Attributions :

Les Bureaux de planification nationaux (BPN) seront responsables de la liaison générale et quotidienne avec l'UCP. Ils coordonneront les travaux des diverses organisations nationales dont l'intervention sera nécessaire pour assurer la bonne mise en œuvre du projet du PDF-B. C'est au responsable officiel désigné par le pays qu'incombera la responsabilité du travail du BPN, mais les catalyseurs de la création des BPN devraient être les représentants des pays respectifs membres de l'UCP. Les BPN apporteront une aide directe à l'exécution du projet par

la fourniture de services, de conseils et d'appuis dans les domaines de la consultation du public, de la disponibilité des données et des informations nécessaires à la définition technique des priorités de l'ADT et du PAS, ainsi que d'une assistance pour ce qui a trait aux activités des donateurs concernant le projet. Enfin, les BPN seront responsables d'assurer la participation interministérielle nécessaire aux activités du projet de manière à maximiser les possibilités d'une large implication et adhésion gouvernementale et de garantir ainsi la durabilité du projet.

Annexe 4 – Résumé analytique de l'Évaluation finale

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET AUTRES MESURES DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE LAC TANGANYIKA (PROJET RAF/92/G32)

Évaluation finale

RÉSUMÉ

Le projet RAF/92/G32, « Lutte contre la pollution et autres mesures de protection de la biodiversité du lac Tanganyika » a démarré en septembre 1995 et doit s'achever le 31 juillet 2000. L'apport du PNUD/GEF au projet était de 10 millions de dollars. L'UNOPS était l'organisme d'exécution et un consortium d'INR était responsable de sa mise en œuvre.

L'objectif général du projet était d'effectuer une démonstration de l'application d'une approche régionale efficace pour lutter contre la pollution et prévenir la perte de la biodiversité exceptionnelle des eaux internationales du lac Tanganyika. À cette fin, le projet devait établir dans les quatre pays participants, à savoir le Burundi, la République démocratique du Congo, la Tanzanie et la Zambie, la capacité de gérer le lac sur une base régionale en tant qu'environnement rationnel et durable.

L'objectif général du projet s'articulait en six objectifs immédiats :

- Établir un programme de gestion régional à long terme pour la lutte contre la pollution, la conservation et le maintien de la biodiversité du lac Tanganyika
- Formuler un cadre régional de gestion coopérative de l'environnement du lac
- Établir un programme d'éducation environnementale et de formation pour le lac Tanganyika et son bassin
- Établir des mécanismes éprouvés de coordination régionale pour la gestion de la conservation dans le bassin du lac Tanganyika
- Entreprendre certaines études spécifiques aux fins d'élaborer un Programme d'action stratégique complet devant être appliqué à long terme. Les études spéciales permettront de mieux comprendre le lac dans son ensemble et, dans certains cas, fourniront la ligne de référence et le cadre de programmes de recherche et de suivi à long terme.
- Mettre en œuvre et assurer la durabilité du Programme d'action stratégique

La mise en œuvre du projet a été retardée par la pénurie de personnel qualifié au niveau national, la lenteur du processus d'identification des institutions nationales, et par le niveau de priorité relativement bas accordé aux problèmes environnementaux du lac. La perception de l'importance du projet par les instances gouvernementales s'est améliorée considérablement après un Atelier de mise en route organisé en mars 1996. La qualité de l'atelier et le sentiment de propriété du programme de travail de la part des pays membres ont donné au projet un élan qui a contribué à son lancement et à l'exécution de la plupart de son programme.

L'exécution de l'ensemble du programme a été perturbée par les troubles civils au Burundi et en RD Congo et de l'accès limité à certaines zones du littoral du lac. C'est ainsi, en particulier, que le projet a pu préparer, mais n'a pas pu mettre en application les activités de coopération régionale et la campagne d'éducation environnementale de grande envergure qui étaient prévues.

Le fait que le projet ait si bien réussi devant de tels obstacles et, en soi, remarquable. Le projet a réalisé les études spéciales prévues. Il a également préparé l'Analyse diagnostique transfrontières, le Programme d'action stratégique et l'avant-projet de Convention sur la gestion durable du lac, toutes ces activités ayant été menées à l'initiative des pays et ayant produit des documents de qualité.

L'UNOPS qui a exécuté le projet a apporté un appui important et efficace qui a contribué à surmonter les difficultés de mise en œuvre et d'administration du projet. Le PNUD/FEM a apporté son aide au projet pour résoudre les problèmes techniques et organisationnels. L'IRN a fourni un personnel expérimenté et dévoué et des consultants compétents. Le projet a réalisé ses objectifs en ce qui concerne l'application d'une démarche participative et l'élaboration de consensus nationaux. Les bureaux du PNUD du Burundi, de la Tanzanie et de la Zambie ont exercé un suivi attentif de l'avancement du projet et ont contribué aux décisions du Comité directeur régional et de l'examen tripartite. La supervision du Comité directeur et l'examen tripartite ont joué un rôle important pour la validation des programmes de travail et l'évaluation des résultats. Les organes nationaux, à savoir les Comités directeurs nationaux et les Groupes de travail nationaux, ont été actifs, eux aussi, mais doivent être revitalisés.

Malgré l'insécurité de la situation et les conflits entre États riverains, les représentants des quatre pays ont œuvré de concert dans un esprit de coopération et d'harmonie en vue de la réalisation des objectifs du projet. Des techniciens des quatre pays ont participé aux ateliers techniques; techniciens, gestionnaires de ressources et décideurs politiques ont également coopéré lors des réunions régionales concernant l'ADT, le PAS et la Convention.

La participation des instances gouvernementales aux activités du projet a été caractérisée par un accroissement régulier de l'adhésion aux buts du projet et de la contribution à la réalisation des objectifs du projet.

L'équipe de direction du projet a su réagir de manière efficace à l'évolution des circonstances.

Après examen des activités du projet, la mission d'évaluation émet les recommandations suivantes :

S'agissant de l'objectif immédiat I :

1. L'Équipe de direction du projet devrait élaborer un document de synthèse qui ferait le point des connaissances sur le lac Tanganyika, en indiquant les études importantes qui restent à effectuer, tant pour mieux appréhender l'unicité du lac que pour définir de meilleurs moyens de le protéger. Un tel document sera d'une grande valeur pour les futurs projets de gestion du lac Tanganyika et pour les autres pays de la région qui ont entrepris des activités de protection des eaux analogues. Il contribuera également à accroître la visibilité du lac aux yeux du public et des décideurs des États riverains.

Étant donné que le présent projet n'a pas pu associer pleinement les populations locales à ses activités,

2. Il est recommandé aux gouvernements que les futurs efforts de recherche et de recherche appliquée visant à assurer la protection de la biodiversité du lac associent

également les parties prenantes, et que leurs résultats contribuent à la résolution de problèmes spécifiques pratiques.

3. Il est recommandé en outre que les futurs projets de protection du lac appuyés par le FEM opèrent une comparaison des avantages escomptés de la recherche financée et des coûts de la recherche.

Étant donné l'importance pour la réussite des projets de protection de l'environnement de la perception de ces projets de la part du public des pays concernés

4. Il est recommandé que les projets du PNUD/FEM intègrent dans leur programme de travail des activités qui permettront de suivre la perception du projet de la part des parties prenantes clés.

En raison des retards et des difficultés d'exécution du programme de travail, le Programme d'action stratégique a été élaboré et finalisé avec l'achèvement des études spécifiques. En conséquence, la justification technique (ou scientifique) d'un grand nombre des actions envisagées n'est pas aussi spécifique qu'elle pourrait l'être.

5. Il est recommandé qu'il soit fait plein usage des résultats des études spécifiques dans les futures versions du Plan d'action stratégique et de l'Analyse diagnostique transfrontières. Il est également recommandé qu'il soit clairement fait mention, dans les documents définitifs décrivant les résultats des études, de la relation entre les résultats obtenus et les actions nationales visant à assurer la protection du lac.

6. Il est recommandé que les instances gouvernementales des États riverains maintiennent les groupes du PAS (ou les entités équivalentes) et les chargent de promouvoir la mise en œuvre du PAS et de guider l'administration nationale et le secteur privé dans leurs investissements, conformément aux priorités du PAS.

S'agissant de l'objectif immédiat II :

Tout comme le PAS, le texte de la Convention élaboré par les délégués des États riverains après de vastes consultations nationales est l'une des grandes réalisations du projet. Pour en assurer l'application,

7. Il est recommandé que l'Équipe de direction du projet institue, conjointement avec les instances gouvernementales nationales, des entités nationales intérimaires qui seront responsables de faciliter le processus de signature et de ratification de la Convention.

La Convention aura force obligatoire pour les États riverains. Toutefois, le lac peut être menacé par des activités entreprises ou des événements survenant dans d'autres pays situés à proximité.

8. Il est donc recommandé que la Convention prenne également en considération les menaces dont l'origine se situe sur le territoire de pays non riverains.

S'agissant de l'objectif immédiat III :

La campagne d'éducation environnementale nécessaire à la mise en application des mesures de protection du lac exige des capacités techniques et des moyens financiers considérablement supérieurs à ceux dont dispose le projet. Ce nonobstant, en formant des formateurs et en associant massivement le personnel national aux études et aux enquêtes, l'Équipe du projet a réalisé le premier pas dans le domaine de l'éducation environnementale.

9. Il est recommandé que le projet fournisse une description des premiers résultats des activités entreprises, une évaluation de leurs coûts et un rapport sur leurs impacts en termes d'amélioration des pratiques de pêche, d'utilisation durable des terres et de réduction du déboisement.

10. Il est recommandé que les institutions nationales continuent de suivre l'impact des activités d'éducation environnementale lancées par le projet.

11. Les autorités gouvernementales et les donateurs devraient intégrer les recommandations et les leçons à retenir des activités d'éducation environnementale lancées par le projet dans les autres activités de développement intéressant la région du lac Tanganyika. Les avantages escomptés des projets planifiés en matière de protection du lac devraient constituer l'un des critères de détermination des priorités de financement.

12. Les futurs projets d'atténuation de la pauvreté pour la population établie aux alentours du lac devraient tenir compte des résultats des études spéciales. Il serait particulièrement bénéfique pour la population et pour le lac d'assurer une coordination régionale de ces futurs projets.

S'agissant de l'objectif immédiat IV :

Étant donné que l'implication nationale est d'une importance cruciale pour la réussite des initiatives régionales,

13. Il est recommandé que l'Équipe de direction du projet et les Coordonnateurs nationaux facilitent la création d'entités nationales chargées de l'application des décisions de la Régie du lac au niveau national. Ces entités pourront faire fonction d'homologues dans le cadre des initiatives régionales lancées par la Régie et transmettre les préoccupations nationales à celle-ci.

Selon la proposition figurant dans le PAS, le projet devrait être suivi immédiatement par la mise en place d'une entité intérimaire dénommée « Commission intérimaire de gestion du lac Tanganyika ». Cette entité devrait assurer la coopération régionale jusqu'à la signature de la Convention et l'établissement de la Régie du lac. La Commission intérimaire facilitera la signature de la Convention et aidera les pays à mettre en œuvre les activités prioritaires définies par le Programme d'action stratégique. L'ensemble sera financé par des donateurs. Il apparaît à l'examen de l'arrangement proposé qu'il n'est pas prévu d'organe de supervision et que les partenaires nationaux ne sont pas clairement définis.

14. Il est recommandé que le projet, avant son achèvement, propose l'établissement d'une telle entité sous la forme d'un Comité directeur régional intérimaire en tant qu'organe de

supervision et de Comités de coordination nationaux intérimaires en tant qu'organes homologues au niveau national.

S'agissant de l'objectif immédiat V :

Le projet a constaté que la préservation de la biodiversité du lac exigeait une réduction de la sédimentation et une gestion des terres aux environs du lac. Ceci requiert un ferme engagement au niveau national, des investissements dans l'éducation et la formation, et la disponibilité de moyens. Le projet devrait diffuser largement les résultats des études afin de favoriser un tel engagement national.

15. Il est recommandé que l'Équipe de direction du projet, et après l'achèvement du projet les institutions nationales et les ministères techniques concernés, assure la plus haute visibilité possible des résultats des études de réduction de la sédimentation et de gestion des terres et sensibilise les populations et les autorités des pays riverains à l'importance de ces problèmes tant pour le lac que pour le bien-être des populations rurales.

La pollution du lac constitue un autre danger pour la biodiversité de celui-ci. Le projet a étudié la question et a recensé les principales sources de pollution. Toutefois, les études ne sont pas achevées. Les travaux restant à réaliser concernent l'intégration des connaissances actuelles des polluants du lac dans le modèle actuel de transport des particules dans le lac et la formulation de systèmes de monitoring détaillé de la pollution.

16. Il est recommandé que l'Équipe de direction du projet identifie les mesures à prendre pour mettre en place un système intégré de monitoring de la pollution, réalisant l'intégration du monitoring de la pollution, de la biodiversité et de la sédimentation d'une part et établissant d'autre part des liens permanents avec les organismes nationaux chargés de l'application de la loi et de la sensibilisation.

Les études spéciales de la biodiversité ont décrit l'état actuel de la biodiversité du lac, émis des propositions pratiques concernant l'établissement d'aires protégées et créé des capacités nationales en matière de suivi de la biodiversité. Il appartient aux institutions nationales et aux organes régionaux chargés de la conservation de la biodiversité du lac Tanganyika d'appliquer les résultats de ces études.

17. Il est recommandé que l'Équipe de direction du projet et les Coordonnateurs nationaux identifient les organismes gouvernementaux qui seront chargés du suivi de la biodiversité et de la création d'aires de protection de la biodiversité, y inclus de la reproduction des poissons.

L'étude spéciale concernant les pêcheries a fourni des informations générales sur l'exploitation des ressources halieutiques dans le lac et sur la pêche dans la zone du littoral, importante pour la biodiversité. Selon toute vraisemblance, le document définitif contiendra des informations plus spécifiques importantes pour la gestion.

18. Il est recommandé que les données disponibles concernant la pêche dans le lac soient analysées du point de vue des exigences des programmes prioritaires spécifiques identifiés

dans le PAS. L'Équipe de direction du projet pourra recommander que les organismes nationaux effectuent des études complémentaires ou de suivi.

Les études socioéconomiques ont montré une fois de plus que la surpêche et l'exploitation inappropriée des terres sont à l'origine de menaces pour la biodiversité du lac.

19. Il est recommandé que des études sociales visant à réduire l'impact des activités humaines sur la biodiversité du lac soient jointes à tout projet ayant trait à la gestion durable du lac et de son bassin versant. Le présent projet devrait identifier les institutions de la région les plus appropriées qui pourraient continuer de recueillir et d'analyser les données de toutes les études sociales et socioéconomiques.

S'agissant de l'objectif immédiat VI :

Une conclusion générale, prédominante, semble se dégager des études du projet : la biodiversité du lac est menacée principalement par l'exploitation humaine inappropriée du lac lui-même et des terres du bassin versant du lac.

20. Il est donc recommandé que le projet et les institutions nationales qui assureront le suivi des activités entreprises par le projet œuvrent en étroite collaboration avec les administrations locales et les programmes d'atténuation de la pauvreté en cours.

Les pays membres du projet devraient être pleinement informés de l'état actuel des connaissances concernant le lac et être assurés de pouvoir accéder facilement à cette information.

21. Il est recommandé que l'Équipe de direction du projet et les Coordonnateurs nationaux assurent le transfert de toutes les sources d'information sources et des bases de données aux pays.

L'identification des zones devant faire l'objet d'études supplémentaires est l'une des tâches des études spéciales.

22. Le projet et ses partenaires nationaux devraient dresser un inventaire des domaines de recherche et les classer par ordre de priorité selon leur importance pour la gestion du lac, la mise en application du PAS et la compréhension de la biodiversité du lac.

Selon toute vraisemblance, le rapport final du projet contiendra des suggestions concernant la création de parcs sous-marins et indiquera leur emplacement..

23. Il est recommandé que les autorités nationales fassent figurer ces suggestions dans la future version du PAS.

Autres impacts

La sensibilisation à l'importance de la biodiversité unique du lac Tanganyika n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant (encore qu'elle soit plus élevée parmi les populations en contact

direct avec le lac et les populations de pays tels que la Tanzanie et la Zambie qui ont bénéficié de vastes campagnes de sensibilisation). Le projet n'a pas évalué le niveau de sensibilisation.

24. Il est recommandé que les autorités nationales évaluent le niveau de sensibilisation des parties prenantes concernées. Cette évaluation permettra de déterminer la portée de l'effort de sensibilisation requis et les parties prenantes à cibler, et informera les autorités sur les instruments de sensibilisation les plus appropriés.

La vie et l'économie de millions de gens sont intimement liées au lac. Or la plupart de ces gens vivent dans une extrême pauvreté et ignorent les conséquences à moyen terme de l'exploitation non durable des terres. La sensibilisation de ces populations est une tâche humanitaire importante dont la responsabilité incombe aux institutions chargées du suivi du projet.

25. Il est recommandé que l'Équipe de direction du projet et les Coordonnateurs nationaux assurent une large visibilité des résultats du projet qui sont susceptibles d'avoir un impact positif à court et à moyen terme sur le bien-être de la population des pays riverains et sur l'environnement du lac.

Recommandation générale

Le projet a indiqué quels étaient les moyens à mettre en œuvre pour instaurer une gestion autonome de la biodiversité du lac et pour en assurer la préservation. La contribution la plus importante à la protection de la biodiversité du lac Tanganyika sera vraisemblablement la réalisation d'investissements dans une nouvelle génération de projets environnementaux qui mettront en pratique les résultats du présent projet dans le cadre conçu par le Programme d'action stratégique et par la Convention.

26. Il est donc recommandé que les Comités directeurs régionaux et les autorités gouvernementales des États riverains identifient les donateurs susceptibles de contribuer à l'appui de la prochaine phase de projets de protection de la biodiversité du lac Tanganyika. Au cours de cette phase, qui pourra correspondre à la période intérimaire comprise entre l'achèvement du présent projet et l'entrée en vigueur de la Convention, les projets pourront se concentrer sur les activités du type suivant :

- **Promotion de l'intégration du PAS dans les programmes de développement nationaux et facilitation de la signature et de la ratification de la Convention**
- **Assistance pour la formulation de projets spécifiques de protection du lac s'inscrivant dans la ligne du PAS**
- **Évaluation de l'importance des avantages produits par les activités de protection du lac**
- **Promotion de l'approche axée sur la protection du lac auprès des donateurs des pays riverains**
- **Diffusion des résultats du présent projet auprès des parties prenantes**

Annexe 5

Points du Programme d'action stratégique (PAS) devant faire l'objet d'une mise en œuvre prioritaire

1.1 Suivi de la situation de référence

58. *Les conclusions des études spéciales contiennent des propositions concernant l'exercice d'un suivi de la situation de référence critique. Ce suivi est considéré comme nécessaire pour déterminer les tendances des changements concernant l'état de l'environnement et l'utilisation des ressources du lac, qui pourront informer les interventions de gestion futures.*
59. *Ce suivi sera complété par un suivi supplémentaire ou des recherches selon qu'il sera jugé nécessaire pour guider et évaluer l'impact des activités mises en œuvre par le PAS. Le suivi ou la recherche spécifiques liés aux activités de projet sont inclus en tant que tâche relevant de cette activité.*

1.2 Développement de pêcheries durables

60. *L'objectif visé est de préserver/protéger la biodiversité; le mécanisme employé consistant en l'instauration de pêcheries durables ainsi qu'en des interventions de protection directes.*
61. *Les pressions résultant de la pêche ont des effets potentiels nocifs à la fois directs, par la perte d'espèces, et indirects, par les perturbations imposées aux habitats.*

1.21 Réduction/contrôle de la pêche dans les zones du littoral

62. *On a relevé une augmentation substantielle du nombre de pêcheurs dans de vastes régions des rives du lac. Beaucoup de gens exploitent aujourd'hui les eaux côtières, qui sont les plus riches en biodiversité.*
63. *Le problème n'est pas facile à résoudre. L'insécurité limite les zones dans lesquels les responsables de la réglementation des pêcheries peuvent intervenir et leur capacité souffre du manque d'équipement, mais certaines solutions ont été identifiées. Les avantages supplémentaires de ces interventions seront la création de pêcheries plus durables.*

1.22 Réduction/contrôle de l'utilisation de sennes de plage

64. *L'utilisation de sennes de plage, bien qu'actuellement interdit en Tanzanie et en Zambie, est largement répandu. Cette méthode de pêche concerne la zone côtière, la plus riche en biodiversité. Elle n'est pas très sélective et on pense qu'elle pourrait porter atteinte au domaine benthique et, de ce fait, être préjudiciable à un grand nombre d'espèces.*

1.22.1 Limitation de la pêche dans les zones sensibles

65. *Parmi les zones sensibles figurent les zones de frai (généralement saisonnières) et les zones d'une importance clé pour la biodiversité, ces deux catégories se chevauchant fréquemment. Le problème est, pense-t-on, grave car, outre le fait que la pêche dans ces zones cause une forte mortalité chez les individus juvéniles, elle perturbe également les habitats qui sont souvent limités en portée et en répartition et dont la biodiversité est sensible.*
66. *Le problème n'est pas facile à résoudre, mais il a été identifié des solutions dont l'application sera facilitée par le fait qu'elles sont relativement concentrées dans l'espace.*

1.22.2 Limitation et contrôle des prélèvements de poissons d'aquarium

67. *Le problème est considéré comme grave pour la biodiversité étant donné que les espèces ciblées sont endémiques, rares, localisées et donc vulnérables.*
68. *Le problème n'est pas facile à résoudre, mais les exportateurs sont spécialisés, peu nombreux et identifiables; on peut également envisager des solutions applicables au marché des consommateurs.*
69. *Une gestion rationnelle de cette ressource exportable pourrait produire des avantages économiques durables.*

1.23 Lutte contre la pollution

1.23.1 Réduction de la pollution industrielle

70. *Le problème est considéré comme grave dans la plupart des pays. En dépit du faible niveau d'industrialisation, limitée à Tanesco, Kigoma, Kiliba et Kabimba en RD Congo et à la base industrielle du Burundi, le lac étant un système à toutes fins utiles fermé, l'émission de polluants non biodégradables donne lieu à un processus d'accumulation susceptible de menacer le lac.*
71. *Des solutions ont été identifiées et leur application est facilitée par la concentration des sources de pollution.*
72. *La maîtrise de ce problème permettrait de préserver la qualité de l'eau à usage ménager et industriel et protégerait également l'industrie de la pêche. Le secteur de la santé publique en bénéficierait tout particulièrement et il serait également possible de réaliser des économies sensibles au niveau économique par le recyclage des déchets industriels.*

1.23.2 Réduction de la pollution provenant des déchets urbains

73. *Le problème est considéré comme relativement grave. En dépit de récents efforts à Bujumbura, les déchets ménagers constituent une source majeure et croissante de pollution organique et chimique.*
74. *Des solutions ont été identifiées et les interventions sont facilitées du fait de la concentration des sources de pollution. Elles bénéficient également d'un appui politique en raison des avantages sociaux et pour la santé qu'elles apportent. Certaines sources, telles que les institutions de Kigoma, sont très localisées et peuvent donc facilement faire l'objet d'interventions.*
75. *La maîtrise de ce problème améliorerait la qualité de l'eau, au bénéfice d'un grand nombre d'utilisateurs directs. La santé publique en bénéficierait tout particulièrement, étant donné que les zones polluées sont aussi les plus fortement peuplées; à Bujumbura, les avantages seraient localisés et immédiats.*

1.23.3 Réduction de la pollution des ports

76. *Les ports ont été identifiés comme des sources importantes de pollution, parfois volontaire, du fait des rejets de déchets dans le lac (Mpulungu); toutefois, on estime que cette pollution est moindre que celle provenant des usines et des centres urbains, et des précautions ont déjà été prises (Bujumbura) ou sont envisagées (Mpulungu).*
77. *L'application des mesures identifiées sera facilitée par la concentration de ces sources de pollution; certaines mesures immédiates seront faciles à appliquer, mais une résolution complète du problème sera difficile étant donné que les exploitants des navires et des installations portuaires ne seront pas disposés à prendre en charge tous les coûts supplémentaires.*

78. *La maîtrise de ce problème contribuerait à la préservation de la qualité de l'eau, ce dont bénéficieraient les usagers ménagers et industriels directs, ainsi que le secteur de la pêche.*

1.23.4 Limite de la pollution des futures activités d'extraction minière ou d'exploitation pétrolière

79. *Ces activités pourraient causer de très graves dommages s'il n'est pas institué de mesures préventives (pollution due au mercure utilisé par certains orpailleurs, pollution provenant d'autres métaux lourds contenus dans le minerai, eutrophisation causée par les phosphates, pollution par les hydrocarbures).*

80. *Ce problème potentiel n'est pas facile à résoudre, mais des mesures préventives ont été identifiées (notamment au moyen d'EIE).*

81. *La maîtrise de ce problème contribuerait à la préservation de la qualité de l'eau, ce dont bénéficieraient les usagers ménagers et industriels directs, ainsi que le secteur de la pêche; la lutte contre l'usage du mercure par les orpailleurs est d'une importance cruciale pour la santé publique.*

1.23.5 Prévention/réduction des grands accidents de navigation

82. *Le problème est considéré comme grave en raison du risque de déversements d'hydrocarbures ou d'autres produits dangereux tels que les pesticides ou autres. Étant donné que le lac possède de nombreuses espèces endémiques dont les habitats sont très limités dans l'espace, le risque de pollution accidentelle causant une extinction irréversible est sérieux, même si la qualité de l'eau peut se rétablir naturellement.. Bien qu'il ne soit pas encore survenu d'accident majeur, le risque est là et il s'aggrave avec les activités commerciales et le développement.*

83. *Ce risque ne peut pas être totalement éliminé, mais il est possible de prendre des mesures préventives pour limiter les dégâts en formulant des plans d'intervention prévisionnels en cas de catastrophe.*

84. *La maîtrise de ce problème contribuerait à la préservation de la qualité de l'eau, ce dont bénéficieraient les usagers ménagers et industriels directs, ainsi que le secteur de la pêche; en outre, la prévention des accidents favorise directement les activités de transport et, indirectement, les secteurs économiques qui en dépendent.*

1.24 Gestion des sédiments

La gestion des sédiments par la conservation des sols et de l'eau apporte des bénéfices aux systèmes d'exploitation agricole et de foresterie, tout en protégeant le milieu aquatique des impacts de la sédimentation.

1.24.1 Réduction de l'érosion causée par les pratiques agricoles inappropriées

85. *Le problème est considéré comme sérieux étant donné que les impacts cumulés des pratiques agricoles inappropriées constituent le principal facteur cause de l'érosion et ont notamment pour effet d'introduire des sédiments dans les écosystèmes fragiles du lac.*

86. *Le problème n'est pas facile à résoudre, vu son envergure, le grand nombre d'agriculteurs concernés et les contraintes que ceux-ci connaissent. Toutefois, il existe des solutions techniques bien connues; des efforts sont en cours et les stratégies d'intervention s'améliorent grâce aux acquis de l'expérience. En dépit des dimensions du problème, les interventions peuvent être concentrées en appliquant deux critères : celui de la viabilité de l'agriculture et celui de la protection du lac.*

87. *En outre, l'instauration d'une agriculture durable, la réduction de la perte de fertilité des sols et la réduction associée des taux d'application des fertilisants sont porteurs d'avantages sociaux et économiques majeurs.*

1.24.2 Réduction du déboisement

88. *Le déboisement, y inclus le déboisement diffus, largement associé à l'expansion des terres agricoles, est l'une des causes primaires de l'accélération de l'érosion. Le problème est considéré comme particulièrement grave dans les réserves forestières classées, sur la base de leur valeur pour la protection des bassins versants. Le problème comprend le défrichage agricole, la destruction des terres boisées par le feu, l'exploitation du bois (notamment pour la production de charbon de bois et, en Tanzanie, pour le séchage du tabac).*

89. *Le problème est difficile à résoudre, mais il existe des solutions multiples, applicables au niveau local. Il existe un climat social favorable à la résolution du problème, au moins dans une partie de la région et, malgré l'ampleur du problème, il est possible de concentrer les efforts sur les points les plus critiques.*

90. *La maîtrise du déboisement et l'application de mesures favorables à l'agroforesterie se traduiraient par des bénéfices évidents en termes de production de produits ligneux et autres, de conservation des terres, de gestion des eaux et de conservation de la biodiversité forestière (notamment des espèces endémiques régionales).*

1.25 Conservation des habitats

91. *Le problème a été décrit en partie dans le contexte de la sédimentation, de la pollution et de la surpêche.*

1.25.1 Protection des habitats sensibles

92. *Le problème concerne ici la dégradation de la zone supra-littorale (lisière semi-inondée du lac) au Burundi et les risques concernant les terres humides côtières, qu'il s'agisse des grands deltas (Rusizi, Malagarazi) ou l'exutoire (Lukuga). Ces formations jouent un rôle important dans l'hydrologie du lac et affectent la qualité de l'eau; elles constituent également des habitats critiques pour d'importantes composantes de la biodiversité. Dans son ensemble, le problème semble relativement difficile à résoudre, mais des interventions sont possibles au niveau des zones fragiles correctement identifiées.*